

Table des matières

Tableau des illustrations	p.6
Liste des abréviations	p.7
1. Introduction	p.8
1.1 Hypothèses de recherche	p.9
1.2 Objectifs de la recherche	p.9
1.2.1 Objectifs théoriques	p.9
1.2.2 Objectifs de terrain	p.10
1.2.3 Objectifs personnels	p.10
1.3 Liens avec le travail social	p.10
2. Cadre conceptuel	p.12
2.1 Le requérant d'asile	p.12
2.2 Le mineur non accompagné (MNA)	p.15
2.2.1 l'adolescence	p.17
2.2.2 Le mineur non accompagné face à l'adolescence	p.20
2.3 Le requérant d'asile mineur non accompagné	p.22
2.4 L'intégration	p.23
2.5 Les différents types d'intégration	p.25
2.6 La politique d'intégration dans le canton du Valais	p.29
2.6.1 Connaissance de la langue du canton d'accueil, cursus scolaire et formation	p.30
2.6.2 L'employabilité	p.32
2.6.3 Connaissances de l'environnement socio-culturel et intégration sociale	p.33
2.7 Liens avec ma recherche	p.33

3. Méthodologie	p.34
3.1 Raisons du choix de la recherche	p.34
3.2 Technique de récolte des données	p.34
3.3 Le terrain d'enquête et la population cible	p.35
4. Analyse	p.37
4.1 Attentes et besoins des jeunes RMNAs avant leur arrivée en Suisse	p.38
4.1.1 Synthèse de la thématique « attentes et besoins des RMNAs avant leur arrivée en Suisse »	p.41
4.2 Apprentissage de la langue	p.42
4.2.1 Synthèse de la thématique « apprentissage de la langue »	p.46
4.3 Intégration scolaire et professionnelle	p.47
4.3.1 Synthèse de la thématique « intégration scolaire et professionnelle »	p.52
4.4 Intégration sociale	p.53
4.4.1 Synthèse de la thématique « intégration sociale »	p.58
4.5 Opinion des jeunes concernant la structure du RADOS	p.59
5. Synthèse	p.60
5.1 Vérification des hypothèses	p.61
5.2 Pistes d'action	p.62
5.3 Limites et biais de la recherche	p.64
5.4 Bilan personnel et professionnel	p.65
6. Conclusion	p.67
7. Bibliographie	p.69
8. Annexes	p.71

Tableau des illustrations

- Tableau 1 : Schéma relatif aux différents processus liés à l’octroi ou au refus d’une demande d’asile
Source : Site internet du Secrétariat d’Etat aux Migrations, consulté le 14 septembre 2016
- Tableau 2 : la prise en charge spécifique des MNAs
Source : Site internet du Service Social International, consulté le 3 septembre 2016
- Tableau 3 : Comparatif entre 2015, 2014 et 2013 du nombre de RMNA arrivés en Suisse
Source : Site internet du Secrétariat d’Etat aux Migrations, consulté le 27 septembre 2016
- Tableau 4 : Schéma explicatif des divers concepts d’intégration selon Jean-Claude Métraux
Source : Métraux, 2011, p.92
- Tableau 5 : Schéma représentant l’encouragement de l’intégration dans les structures ordinaires
Source : Site internet du Secrétariat d’Etat aux Migration, consulté le 23 février 2016

Liste des abréviations

- CASPO : Classe d'accueil de la scolarité post-obligatoire
- CAI : Classe d'accueil et d'intégration
- CAP : Classe d'accueil préprofessionnelle
- CDE : Convention des Droits de l'Enfant
- HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés
- IRFAM : Institut de Recherche, de Formation et d'Action sur les Migrations
- LAsi : Loi sur l'Asile
- LEtr : Loi sur les Etrangers
- MNA : Mineur non accompagné (procédure d'asile terminée)
- NEM : Non-entrée en matière
- OIE : Ordonnance sur l'Intégration des Etrangers
- OSAR : Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés
- OSEO Valais : Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière du Valais
- PIC : Programme d'intégration cantonal
- PF : Praticienne formatrice
- RAD : Requérant d'asile débouté
- RMNA : Requérant d'asile mineur non accompagné (permis N)
- SEM : Secrétariat d'Etat aux Migrations (anciennement ODM)
- SSI : Service Social International
- TB : Travail de Bachelor
- UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

1. INTRODUCTION

Depuis mon jeune âge, je fréquente des personnes d'origine et de culture différentes qui se sont intégrées dans notre pays. De mon côté, j'apprécie partager avec elles leur histoire, leur vécu ou encore leur cuisine ; souvenirs qu'elles ont emmenés dans leurs bagages en devenant des immigrés en Suisse. Grâce à un ami de la famille, réfugié dans notre pays, j'ai pris conscience des difficultés géopolitiques régnant dans certains Etats créant conflits, terreur, contraintes et désarroi auprès des populations civiles. Parfois, ces gens passent les frontières afin de s'installer dans un autre pays de manière provisoire ou durable.

Certaines de ces personnes fuyant leur pays entrent en Suisse et y demandent l'asile. Ce phénomène migratoire induit de nombreuses questions sociales notamment pour les plus jeunes d'entre eux. De plus, certains sont contraints à partir de leur terre natale en étant seuls et mineurs. Ce phénomène m'intéresse et m'intrigue car le déchirement que ces jeunes sont obligés de vivre me questionne.

De plus, dans le cadre de mes deux stages de formation pratique¹, j'ai eu l'opportunité de côtoyer des populations migrantes d'origines diverses ainsi que des familles traversant de grandes difficultés avec leurs enfants. Je suis donc sensibilisée à la fois aux questions d'intégration sociale et du bien-être des mineurs. Ces deux secteurs d'activité m'ont conduite à m'interroger sur les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNAs) plus précisément sur les dispositifs mis en place par nos Autorités afin de favoriser leur adaptation et leur intégration dans notre canton. A partir de ces réflexions, j'ai donc formulé la question de départ comme suit :

Quels sont les facteurs d'intégration sur lesquels s'appuie le canton du Valais concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés et comment sont intégrés ces jeunes au sein de ce canton ?

Cette question est le point central de cette recherche d'une part car ces jeunes arrivent seuls dans notre pays et d'autre part, ils sont mineurs lors de leur arrivée en Suisse et leurs besoins sont donc plus spécifiques que ceux d'un adulte. J'ai choisi de centrer cette recherche sur les RMNAs et non pas uniquement sur les mineurs

¹ Au Centre Suisses-Immigrés ainsi qu'à l'Office pour la Protection de l'Enfance

non accompagnés car leur statut et leur permis est le plus précaire qu'il existe en Suisse. La différence entre ces termes sera explicitée dans les chapitres suivants de ce travail. Entre la vulnérabilité de l'adolescence, la procédure d'asile en cours et un permis de séjour (permis N) qui ne permet pas la même intégration que celle des autres permis, je souhaite interroger des jeunes bénéficiant d'un permis de séjour N afin de découvrir la manière dont ils sont pris en charge dans le canton du Valais et comment ils sont encadrés afin qu'ils parviennent à s'intégrer socialement, scolairement et professionnellement dans une société et une culture parfois très éloignée de la leur. Pour ce faire, je vais m'appuyer essentiellement sur le programme d'intégration cantonal (PIC) du Valais et plus précisément sur les différents facteurs d'intégration explicités dans ce programme.

1.1 Hypothèses de recherche

Après avoir formulé ma question de recherche, j'ai défini des hypothèses de recherche. Ces hypothèses vont me servir à réaliser le questionnaire d'enquête et à analyser les résultats qui seront obtenus. Je formulerai donc mes hypothèses comme suit :

- L'intégration des RMNAs est un objectif à part entière dans la prise en charge proposée par la structure du RADOS, structure qui accueille tous les RMNAs en Valais.
- Par l'intermédiaire de la structure du RADOS, les RMNAs sont intégrés dans les institutions adaptées à leurs compétences, à leurs ressources et à leurs besoins. Cette intégration se fait en concordance avec les concepts développés dans le programme d'intégration cantonal (PIC) valaisan.

1.2 Objectifs de la recherche

La recherche que je vais réaliser va se baser sur une partie théorique et une autre qui se déroulera sur le terrain afin de comprendre la réalité de l'intégration des RMNAs en Valais. A partir de mes hypothèses de recherche mentionnées dans le chapitre 1.3, j'ai formulé différents objectifs comme suit.

1.2.1 Objectifs théoriques

- Comprendre ce qu'il est entendu par les notions « requérant d'asile », « mineur non accompagné » et « requérant d'asile mineur non accompagné » ;

- Approcher le domaine de l'intégration des étrangers et saisir ce qui est mis en place par le canton du Valais en matière d'intégration des personnes migrantes et plus spécifiquement pour les RMNAs ;
- Comprendre les enjeux liés à l'intégration des RMNAs ;
- Ressortir les différents facteurs d'intégration existant afin d'établir un questionnaire que je soumettrai à différents RMNAs.

1.2.2 Objectifs de terrain

- Analyser l'intégration des RMNAs au travers des facteurs d'intégration présents dans le PIC valaisan sur la base des résultats obtenus au travers du formulaire qui sera soumis aux RMNAs ;
- proposer des pistes d'action visant à optimiser le système de prise en charge des RMNAs.

1.2.3 Objectifs personnels

- Pouvoir réaliser un travail de recherche qui me permettra d'acquérir de nouvelles compétences, notamment des outils spécifiques liés au travail avec les RMNAs ;
- Comprendre le fonctionnement du canton du Valais en matière d'intégration des RMNAs.

1.3 Liens avec le travail social

Tous les requérants d'asile arrivant sur le territoire suisse sont soumis à un processus d'intégration. L'apprentissage d'une langue nationale, la scolarisation, la recherche d'un emploi, la vie en communauté, le respect des exigences de notre société et des Autorités sont autant de facteurs qui constituent l'intégration d'un requérant d'asile en Suisse. Le travailleur social a toute sa place ainsi que sa légitimité dans ce processus. Que ce soit un éducateur, un animateur ou un assistant social, tous peuvent potentiellement être confrontés à des RMNAs.

En effet, dans une de ses publications datée de 2002, Altay Manço, directeur scientifique de l'institut de recherche, de formation et d'action sur les migrations (IRFAM) explique que les premières personnes à qui sont confrontées les migrants lors de leur arrivée dans leur canton d'attribution sont les travailleurs sociaux. Le rôle

et la mission du travailleur social auprès de cette population consistent à faire le lien entre ces dernières et les institutions publiques.

C'est pourquoi je pense que la thématique choisie à l'occasion de mon Travail de Bachelor (TB) est en lien avec la pratique professionnelle et la réalité du travailleur social.

Afin de pouvoir comprendre la problématique ainsi que la population mentionnées dans ce travail, il convient tout d'abord de commencer par définir les notions de requérant d'asile et de mineur non accompagné afin de saisir de qui il s'agit précisément en s'appuyant sur la législation suisse et internationale en vigueur.

2. Cadre conceptuel

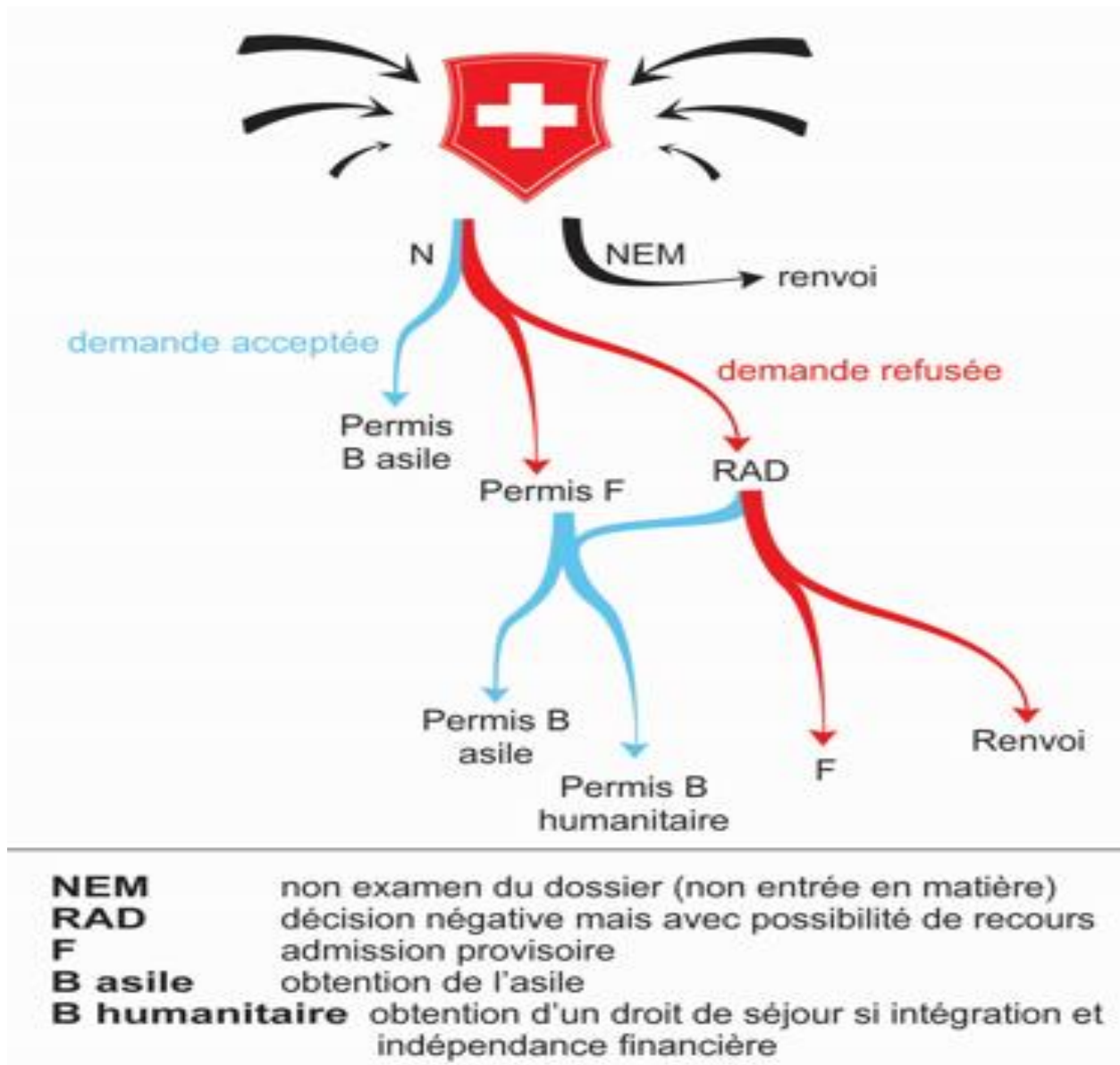
2.1 Le requérant d'asile

Je vais débiter en précisant ce qui est entendu dans la dénomination « requérant d'asile », tout d'abord sous un angle juridique. Selon le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM), les requérants d'asile sont : « *des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et font l'objet d'une procédure d'asile. Durant cette période, elles disposent en principe d'un droit de résidence en Suisse. Selon l'art. 43 de la loi sur l'asile (LAsi) les requérants sont habilités, dans certaines circonstances, à exercer une activité lucrative* » (site du SEM, 2016).

Les jeunes gens non accompagnés peuvent déposer une demande d'asile pour plusieurs raisons. Ces dernières peuvent être de l'ordre de la persécution, pour violation des droits de l'Homme, en raison de conflits ou de troubles ou encore victime de réseau d'exploitation. Certaines personnes fuient également leur pays d'origine pour des raisons économiques (qui ne sont pas considérées comme un motif d'asile valable).

Le terme requérant d'asile est donc utilisé pour qualifier une personne qui a déposé une demande d'asile en Suisse et ce titre lui sera accordé tout au long de la procédure d'asile. Les requérants d'asile ont le droit de séjourner en Suisse jusqu'à la fin de la procédure d'asile (art.42 LAsi). Au terme de celle-ci, lorsque le SEM aura rendu sa décision, un permis de séjour lui sera attribué si le requérant d'asile remplit les conditions d'octroi de l'asile ou un renvoi sera exigé s'il est démontré que la personne ne remplit pas les critères donnant accès à un statut en Suisse. Si le requérant d'asile ne remplit pas les conditions exigées pour obtenir un statut reconnu de réfugié mais qu'il ne peut être renvoyé dans son pays d'origine classé insécurisé, il pourra bénéficier d'une admission provisoire (permis F) et demeurer sur sol suisse en attendant l'amélioration de la situation géopolitique de l'Etat d'où il provient. Les différentes possibilités d'obtention de permis ou de renvoi contenues dans notre législation sont explicitées dans le tableau ci-dessous.

Tableau émis par le Secrétariat d'Etat aux Migrations relatif aux différents processus liés à l'octroi ou au refus d'une demande d'asile



Le schéma ci-dessus explicite les différentes voies d'accès ou de refus d'un permis.

Toute personne migrante relevant de l'asile et arrivant sur sol suisse se voit attribuer un permis N. Ce permis sera renouvelé aussi longtemps que durera la procédure d'asile. Lorsqu'une décision est rendue par le SEM relative à la requête d'asile, plusieurs issues sont possibles :

- **NEM** : non-entrée en matière. Cela signifie que la demande d'asile de la personne ne va pas être traitée en Suisse (par exemple les cas Dublin où une demande d'asile a déjà été effectuée dans un autre pays européen).

- RAD : Cela signifie « requérant d’asile débouté ». Pour cette catégorie de personnes, la demande d’asile a été traitée en Suisse mais se solde par un renvoi. En effet, cela arrive lorsque le SEM estime que le requérant n’a pas de motifs d’asile assez importants et que le renvoi dans le pays d’origine est exigible au vu du contexte politique et social. Le requérant peut faire recours contre cette décision et espérer peut-être obtenir un permis F.

Les voies possibles de fin de processus peuvent se dessiner sous différentes formes. Ainsi, si une décision d’octroi d’asile n’est pas accordée les issues possibles pour la personne peuvent être les suivantes :

- La disparition : le requérant est débouté, il disparaît et va tenter sa chance ailleurs en Europe.
- Le renvoi par la police : le requérant est débouté. S’il n’obtempère pas et refuse de quitter le territoire, alors la police le « raccompagne » à l’aéroport.
- Le retour avec un projet : le requérant est accompagné dans l’élaboration d’un projet professionnel et bénéficie d’un soutien financier et d’un accompagnement dans son pays par un membre du Service Social International (SSI).
- Permis B asile : ce permis de séjour va être attribué aux personnes pour qui le SEM estime qu’il existe de vrais motifs d’asile et que la Suisse doit donc leur offrir sa protection.
- Permis F (admission provisoire) : celui-ci va être octroyé à une personne pour qui le SEM ne reconnaît pas les motifs d’asile mais estime qu’un retour dans le pays d’origine n’est pas envisageable pour le moment.
- Permis F qualité réfugié (ne figure pas sur le tableau) : Ce permis est un pallier entre le permis F et le permis B asile. Les requérants obtenant ce type de permis se voient partiellement reconnaître leurs motifs d’asile.
- Finalement, le permis B humanitaire est obtenu après quelques années de résidence en Suisse et lorsque la personne peut démontrer une « intégration réussie » ainsi qu’une situation financière stable.

Il est également important de mentionner que les requérants d'asile ont des droits limités liés à leur statut. Je ne vais pas ici dresser une liste exhaustive des droits des requérants d'asile en Suisse mais simplement en mentionner certains qui me paraissent importants afin de saisir les implications que comporte le livret de séjour N en Suisse. Cette autorisation de séjour est celle attribuée à tout requérant d'asile en Suisse dès le dépôt de sa demande d'asile jusqu'à la décision du SEM sur ladite requête. Selon le site de l'Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), le requérant d'asile a le droit de bénéficier de l'aide sociale et de percevoir des allocations familiales. Cependant, les requérants d'asile ont un droit limité quant au choix de leur médecin ainsi que de leur caisse maladie. Les enfants devraient également pouvoir bénéficier d'un enseignement scolaire, ce qui n'est pas le cas actuellement lorsqu'ils se trouvent dans un centre d'enregistrement et de procédure. En ce qui concerne l'intégration, il est indiqué par l'OSAR que les requérants d'asile n'ont pas le droit aux mesures d'intégration subventionnées par la Confédération, selon l'art. 18 de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) ainsi que l'art 55 al. 2 de la loi sur les étrangers (LEtr). Cet accès limité aux mesures d'intégration est lié au futur incertain de ces personnes en Suisse. Toutefois, tout au long de la procédure d'asile, le statut de requérant d'asile confère de nombreuses obligations et contraintes qui ne seront pas détaillées dans ce travail, étant donné qu'elles sont en lien avec la procédure d'asile à proprement parler (site de l'OSAR, 2016).

2.2 Le mineur non accompagné (MNA)

Durant des décennies, la législation en matière d'asile a été conçue pour une population adulte soumise aux changements sociaux, économiques et politiques. L'homme paraissait plus exposé à la répression ou victime de guerres civiles ou entre Etats. Actuellement, selon la revue « Vivre Ensemble », dans le monde, la moitié des réfugiés sont des femmes et des enfants (2014, p. 2). Ces derniers peu à peu ont gagné en visibilité et en émancipation dans la reconnaissance de leurs droits sur le plan international, plaçant le droit face à ses limites et l'obligeant à développer de nouvelles approches notamment pour les protéger. En date du 20 novembre 1989, la convention relative aux droits de l'enfant a jeté un éclairage nouveau sur ces jeunes gens incapables d'exercer leurs droits et dépendant de l'autorité d'adulte. Le principe fondamental retenu repose sur la reconnaissance de l'enfant en tant que sujet actif de droit.

A la fin de l'année 2009, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) publiait de nouvelles réflexions sur les demandes de protection émanant des MNAs. Cette organisation préconisait tant le rôle actif des enfants dans la procédure et la nécessité de les entendre avec des moyens adaptés, que la prise en compte de leurs motifs de fuite spécifiques. Les enjeux d'une telle attention dans la procédure sont fondamentaux, puisqu'elle déterminera à terme la protection nécessaire à leur situation et le lieu où ils construiront leur avenir. Avant d'aborder le terme MNA, il me paraît nécessaire de définir la notion d'enfant, comme mentionnée à l'article 1 de la convention des droits de l'enfant (CDE), il s'agit de : « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable* » (Convention des droits de l'enfant, 1989).

A présent, je souhaite mentionner ce qui est entendu par le terme MNA. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) : « *Un enfant non accompagné est une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire* » (UNHCR, 2011). Il convient de relever dans cette explication qu'une distinction claire est faite entre le MNA et l'enfant accompagné par une personne. En effet, dans une publication du SEM datée de 2012, il est défini précisément dans quels cas un enfant peut être considéré comme accompagné : « *Sur la base d'une jurisprudence constante, un enfant mineur arrivant en Suisse avec un proche parent adulte ne devra être considéré comme accompagné que si ce celui-ci vivait en ménage commun avec l'enfant dans le pays d'origine – formant ainsi une seule unité économique – et à la condition d'en avoir la charge et d'en être responsable. Il se peut aussi que, dans certaines circonstances, l'étranger mineur qui rejoint un autre proche parent en Suisse ou qui arrive en même temps que lui sans toutefois avoir vécu en ménage commun avec ce dernier puisse être considéré comme accompagné. Il faudra pour cela que ce proche accepte d'en assumer la responsabilité et de l'encadrer durant son séjour en Suisse, que cette solution préserve au mieux le bien de l'enfant et que le proche en question ait officiellement été désigné comme représentant légal par l'autorité compétente. S'agissant des mineurs gagnant la Suisse avec d'autres personnes ne présentant aucun lien de parenté, ils seront en règle générale considérés comme non*

accompagnés. Une dérogation à cette règle ne pourra intervenir qu'à titre exceptionnel au vu des circonstances particulières et à la condition, bien entendu, que les exigences décrites ci-dessus pour les proches parents soient également satisfaites » (SEM, 2012).

Cette définition est primordiale afin de signifier que le terme de MNA est contrôlé et très règlementé par la législation helvétique et que des investigations sont menées afin de ne pas commettre d'impair concernant le statut du mineur arrivant en Suisse. De plus, il est très important de pouvoir distinguer les enfants accompagnés des MNAs car les enfants se retrouvant seuls en Suisse peuvent bénéficier d'une prise en charge spécifique liée à leurs besoins et leurs droits.

Cette prise en charge spécifique accordée aux MNAs est confirmée dans une publication du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM), où il est fait référence aux directives de l'UNHCR qui préconisent : *« que les enfants non accompagnés soient identifiés le plus rapidement possible afin de satisfaire aux besoins spécifiques et à leur statut »* (SEM, 2015). Ceci démontre l'importance de la détection précoce du statut du MNA arrivant sur sol helvétique afin de permettre rapidement la mise en œuvre des moyens adaptés à son âge et à sa condition.

2.2.1 L'adolescence

Il paraît opportun d'aborder la notion d'adolescence. En effet, les MNAs arrivant sur le sol suisse se trouvent pratiquement tous dans ce stade du développement. Erik H. Erikson psychanalyste du 20^{ème} siècle, résume cette période de crise qu'est l'adolescence de manière suivante : *« (...) Les jeunes gens peuvent devenir extraordinairement partisans, intolérants et cruels dans leur exclusion des autres, de ceux qui sont « différents » par la couleur de leur peau ou leur milieu culturel, par leurs goûts ou leurs talents, et souvent par des détails vestimentaires et gestuels sans la moindre importance, choisis comme signes distinctifs des membres du groupe ou de ceux qui lui sont étrangers. (...) Cette intolérance peut être, pour un certain temps, une défense nécessaire contre un sentiment de perte de l'identité. C'est quelque chose d'inévitable à une période de la vie où les proportions corporelles changent radicalement, où la puberté génitale submerge le corps et l'imagination avec toutes sortes d'impulsions, où l'intimité avec l'autre sexe approche et est, à l'occasion, imposée de force au jeune individu, et où l'avenir immédiat*

confronte l'adolescent avec nombre de possibilités et de choix conflictuels » (Erikson, 1972, p. 137-138).

De plus, durant cette période, l'adolescent a des besoins qui lui sont propres et que Michel Fize, sociologue, liste de la manière suivante :

- La confiance (estime de soi)
- Le dialogue (désaccord)
- La sécurité (repères et références)
- L'autonomie (essai-erreur)
- La responsabilité (s'assumer)
- L'affection (aimer et être aimé)
- L'espoir (croire en l'avenir) (Fize, 2006).

Pour répondre à ses besoins et, de ce fait, réaliser la transition entre le monde de l'enfance et celui de l'adulte, l'adolescent va tenter différentes expériences dans sa famille, auprès de ses pairs et dans la société pour pouvoir forger son identité et construire son futur. D'où l'importance d'un encadrement clair, structurant, aimant et sécurisant qui favorise la construction de l'identité et son système de valeurs qui l'accompagneront tout au long de sa vie.

Pour terminer de définir précisément cette période de la vie, il convient de reprendre les termes de David Le Breton, professeur de sociologie à l'université de Strasbourg: *« Même si la condition humaine demeure toujours dans l'inachevé, et donc sous une forme « d'adolescents », le passage vers l'autre rive traduit l'adieu à l'enfance, et le fait d'être désormais auteur de son existence. Lors de cet entre-deux mondes qui prélude à l'âge d'homme ou de femme, le jeune est simultanément à la recherche de l'autonomie mais sans vouloir se couper de la tutelle de son entourage, il expérimente pour le meilleur et pour le pire son statut de sujet, la frontière entre le dehors et le dedans, joue avec les interdits sociaux, teste sa place au sein d'un monde où il ne se reconnaît pas encore tout à fait » (Le Breton, 2013, p.137-138).*

L'adolescence est donc un temps déterminant dans la vie d'une personne mais les choix effectués à ce stade ne sont pas irréversibles, ils pourront évoluer voire se modifier au cours des années suivantes. C'est pourquoi il est important de considérer la prise en charge d'un adolescent comme un processus essentiel à la construction de sa personne.

Le but de l'adolescence est donc d'accéder à l'âge adulte en ayant toutes les clés pour décoder les codes de la société et également s'armer pour faire face à la vie.

Pour ce faire, un adolescent occidental sera accompagné et soutenu, sauf dans des cas particuliers, de sa cellule familiale pour faire face à cette période de bouleversements. En effet, selon Maurice Porot, professeur de psychologie clinique : *« L'expérience familiale facilite à l'enfant l'apprentissage de son métier d'homme. Qui dit apprentissage dit expériences, tâtonnements, échecs, maladroitness, recommencements. Et c'est un des rôles essentiels de la famille que de permettre toutes ces expériences, qui donneront à l'enfant la maîtrise de soi, sans qu'aucune maladresse ne puisse jamais compromettre dangereusement son avenir »* (Porot, 1979, p.10).

Pour aborder cette phase critique de la vie, il faut également parler de la définition de la famille pour comprendre l'impact de celle-ci sur le jeune. En effet, un enfant mineur vit, dans notre société et sauf cas particuliers, dans sa cellule familiale. Il est en général entouré de ses proches pour l'accompagner sur le chemin de la vie, dans son développement, dans les différents apprentissages afin d'acquérir les ressources nécessaires pour pouvoir être totalement autonome lorsqu'il aura atteint l'âge adulte. Notre société accorde une importance primordiale au rôle que joue la famille dans l'encadrement de l'enfant. Marcel Rufo, pédopsychiatre définit ainsi les rôles partagés entre les parents : *« Le père et la mère ont des rôles complémentaires et que, même si ces rôles peuvent être tenus tour à tour, par l'un ou par l'autre mais de façon différente, le maternel joue davantage dans le registre de l'intime, de l'affectif, de l'intérieur ; le paternel, lui, se situe toujours du côté de l'ouverture au monde, de la socialisation, de l'extérieur »* (Rufo, 2009, p. 70-71). Cette citation relève donc la mission qui incombe à la famille en matière d'éducation des enfants afin que ceux-ci puissent se construire et disposer des outils nécessaires pour faire face à la vie d'adulte autonome et en être l'acteur principal.

Ne pas s'appuyer sur les processus explicités ci-dessus (l'importance des rôles et leurs implications) tendrait à dénier l'importance de la construction psychique d'un enfant et ses besoins (tendresse et protection). Lorsque les parents sont absents ou inexistants, l'enfant est privé d'une part de lui-même, de son histoire et donc de ses fondations. Il pourra trouver des figures de substitution pour combler cette faille et parvenir à se construire.

2.2.2 Le mineur non accompagné face à l'adolescence

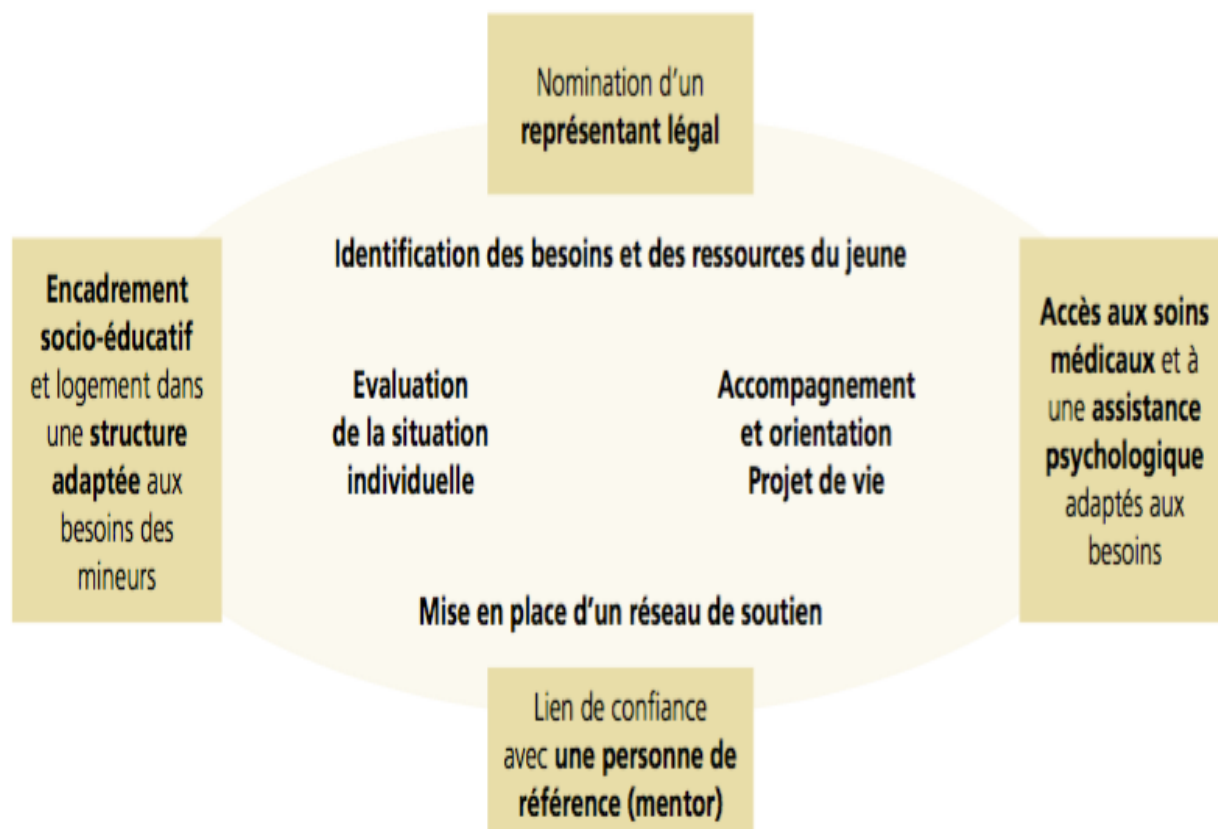
Les MNAs proviennent généralement de pays dont le mode de vie et le fonctionnement sont très différents de celui de la Suisse. Leur développement a donc évolué en fonction de leur personnalité mais également de leur environnement familial et social. L'arrivée en Suisse peut donc heurter leurs croyances ou leurs connaissances à une période de la vie sensible où les jeunes se retrouvent généralement dans une grande vulnérabilité. Vulnérabilité encore plus significative pour un jeune migrant étant donné la perte de repères familiaux, sociétaux et identitaires subie.

D'autant que, lorsqu'un mineur quitte seul son pays natal, il ne s'agit pas toujours d'un choix personnel. En effet, certains sont désignés par la famille comme la personne étant la plus apte à réussir un tel périple et arriver dans un pays sûr où il pourra bénéficier de ressources et dans un second temps, faire venir le reste de sa famille. Dans d'autres situations, le jeune choisit de quitter sa terre natale uniquement dans le but de sauver sa vie et par manque d'attaches et de soutien au sein de sa communauté. Dans ces deux types de situations, le mineur n'immigre pas par plaisir ou volonté mais par besoin ou devoir. Je ne base pas cette explication sur des recherches scientifiques mais de mon expérience professionnelle précédente avec des mineurs non accompagnés qui m'ont livré ces confidences.

A partir du départ du pays natal, les mineurs, comme tous les migrants vont être confrontés au déracinement, à l'isolement, à la solitude, au manque de ressources (argent, nourriture, etc). De plus, Ils devront sans cesse être vigilants, mobilisant durant tout le parcours leur instinct de survie. Car le voyage peut également être vécu comme un traumatisme. Ces mineurs vont adopter des comportements d'adulte pour faire face à la réalité quotidienne du voyage d'un migrant. A cette occasion, ils se comporteront pour la plupart en adultes, mobilisant des capacités et des stratégies pour atteindre leur but sans être totalement conscients des conséquences et des répercussions que leur voyage peut avoir sur eux. Ces jeunes vont donc développer des ressources qu'il faudra valoriser dans la prise en charge éducative. Pour ces jeunes devenus des « Hommes trop tôt », il ne faut pas oublier qu'ils restent des adolescents et qu'ils ont des besoins spécifiques liés à cet âge charnière dans la vie d'une personne. Un passage d'un article rédigé par Gakuba Théogène-Octave, Docteur en sciences de l'éducation à l'université de Lausanne m'a interpellée

et démontre l'importance d'une prise en charge spécifique pour ce public cible :
« (...) C'est durant le début de l'exil que le risque de vulnérabilité est plus élevé chez cette population. Les MNAs (mineurs non accompagnés) peuvent s'en sortir et évoluer positivement si tous les acteurs qui s'occupent d'eux les aident à développer les ressources personnelles et sociales dont ils disposent » (Gakuba, 2004, p. 10).
 En outre, le SSI a émis des recommandations spécifiques quant à la prise en charge par chaque canton des MNAs. Je vais ci-après présenter le tableau et en commenter le contenu.

Tableau édité par le Service Social International concernant la prise en charge spécifique des MNAs



Selon le manuel de la fondation suisse du service social international, un mineur non accompagné devrait bénéficier, comme le mentionne le schéma ci-dessus, de diverses composantes afin de l'entourer et de l'aider dans son développement. Il s'agit d'une personne de confiance, d'un représentant légal mais également d'un

cadre de vie adapté à ses besoins (hébergement réservé aux mineurs). Il devrait aussi jouir de soins si nécessaire ainsi que d'un encadrement psychologique. Voici donc les recommandations au niveau de la prise en charge des mineurs. Il est possible de remarquer que l'accompagnement doit se réaliser au niveau individuel en prenant en compte la réalité dans laquelle se situe le jeune. Un réseau doit également se créer autour du mineur afin de lui apporter un encadrement et un soutien au niveau social et également scolaire ou professionnel. Toutes ces dispositions existent afin d'éviter l'isolement du jeune, répondre à ses besoins spécifiques, soutenir le jeune dans les diverses procédures ainsi que l'encourager dans son développement physique, psychique, social, personnel et intellectuel. Il existe également un descriptif détaillé de prise en charge établi par le canton du Valais concernant les MNAs. Il s'appuie notamment sur le tableau du SSI présenté ci-avant et il se retrouve en annexe du présent travail (cf. annexe3).

Dans les chapitres précédents, j'ai abordé la notion de requérant d'asile, de MNA et des enjeux des MNAs face à l'adolescence ainsi que l'importance d'un encadrement spécifique pour cette population. Je vais maintenant expliciter le terme de requérant d'asile mineur non accompagné (RMNA).

2.3 Le requérant d'asile mineur non accompagné

Le terme « requérant d'asile mineur non accompagné » est déterminé par l'article 16 de la LAsi. Si le choix de mon TB s'est porté sur cette population cible, c'est principalement qu'il s'agit des émigrés ayant le statut le plus précaire en Suisse. Outre la question de leur statut administratif, de leur avenir incertain, ils se retrouvent seuls dans un pays inconnu, dans une période charnière de leur développement et seront encadrés par des professionnels auxquels ils devront faire confiance.

Comme nous le voyons sur le tableau ci-dessous, le nombre de RMNAs n'a fait que croître ces dernières années. En fonction de ce phénomène en augmentation, il paraît primordial que la prise en charge de ces jeunes commence dès leur arrivée en Suisse afin qu'ils bénéficient des ressources sociétales dont ils pourront disposer dans leur avenir, quelle que soit l'issue de leur procédure d'asile.

Comparatif entre 2015, 2014 et 2013 du nombre de RMNA arrivés en Suisse

	2013	2014	2015
Total des demandes d'asile en Suisse	21'465	23'765	39'523
Total et pourcentage des requêtes RMNA	346 (1,61 %)	795 (3,34 %)	2'736 (6,92 %)
RMNA de 16-17 ans RMNA de 13-15 ans RMNA de 8-12 ans	71 % 26 % 2 %	69 % 27 % 2 %	66 % 25 % 4 %
Masculin	83,5 %	81,3 %	82,1 %
Féminin	16,6 %	18,7 %	17,9 %

A la lecture de ce tableau, nous remarquons qu'en 2015, le nombre de demandes d'asile déposé par des RMNAs est environ de 8 fois supérieur à celui de 2013. Concernant le canton du Valais, cette augmentation significative soulève des questions quant à la prise en charge spécifique des RMNAs dès leur arrivée sur sol helvétique, mais également concernant les places disponibles pour accueillir de manière adéquate ces jeunes, du nombre de professionnels affectés à leur accompagnement, du nombre de mandats confiés à la tutrice officielle, Madame Françoise Jacquemettaz et l'aménagement de structures favorisant leur développement intellectuel et social.

2.4. L'Intégration

Tout requérant d'asile qui arrive en Suisse doit déposer une demande d'asile dans un centre d'enregistrement. Chaque requérant va ensuite se voir attribuer à un canton. Dès lors, il va intégrer une structure d'accueil et attendre sa convocation pour la seconde audition. Ceci peut prendre du temps et certaines personnes peuvent passer des années au bénéfice d'un permis N.

Du moment où les requérants d'asile posent leurs valises dans leur canton d'attribution, ils pourront commencer à bénéficier des mesures d'intégration proposées par chaque canton.

Le terme intégration est de nos jours souvent utilisé sans que les gens en perçoivent toutes les implications. Il est donc important pour ce travail d'avoir une définition précise de l'intégration par rapport au contexte migratoire de la Suisse. Selon le SEM : *« L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangères, sur la base des valeurs de la constitution fédérale, ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. L'intégration suppose, d'une part, que les étrangers soient disposés à s'intégrer, d'autre part, que la population suisse fasse preuve d'ouverture à leur égard. Enfin, il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale »* (SEM, 2015). Cette définition exprime que dans l'intégration des étrangers, il doit y avoir une co-construction et une volonté commune d'intégration de la part des étrangers mais également des Suisses. En effet, tous doivent fournir des efforts et s'activer pour favoriser leurs relations et la coexistence. Effectivement, les étrangers doivent donc démontrer leur implication dans le processus d'intégration et par réciprocité, une responsabilité incombe également à la population suisse afin de soutenir et renforcer l'intégration de la population étrangère. Pour arriver à ce « vivre ensemble » chacun de nous doit pouvoir surmonter les attitudes négatives que sont nos préjugés nourris par nos croyances, nos sentiments et également nos peurs afin de parvenir à éviter tout comportement discriminatoire. Pour ce faire, les droits, devoirs et obligations doivent être similaires pour tous et fondés sur un principe législatif. La collectivité et les Autorités ont donc une responsabilité dans le processus d'intégration des personnes étrangères.

La définition du SEM précitée reprend certains facteurs d'intégration qui seront abordés plus loin lorsqu'il sera question de la politique d'intégration du canton du Valais. Avant cela, il paraît important de présenter les diverses formes d'intégration possibles et les impacts de celles-ci sur les individus.

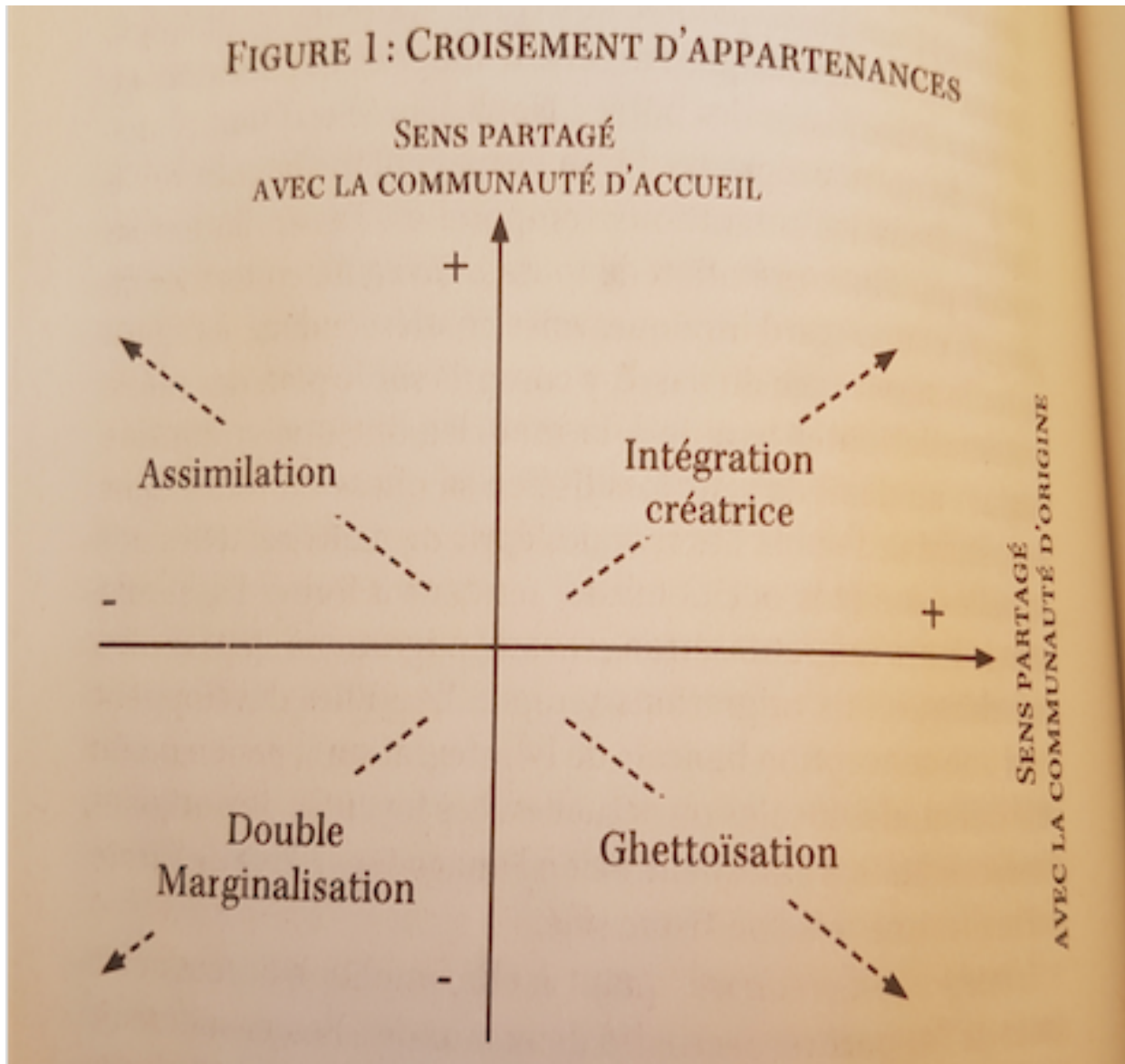
Afin de comprendre ce qui est entendu au travers de la politique d'intégration du canton du Valais, Il est nécessaire de définir les différents types d'intégration

possibles. La politique d'intégration valaisanne sera ensuite explicitée au travers du programme d'intégration cantonal du Valais (PIC Valais), ceci afin de déterminer à qui incombe cette responsabilité et quels sont les droits et les devoirs des RMNAs.

2.5 Les différents types d'intégration

Quelle que soit la société dans laquelle l'homme évolue, il va y développer des interactions avec ses semblables. Ces relations vont lui permettre d'apprendre les valeurs, les codes, les traditions et la culture de ce milieu qu'il va, généralement, intégrer à la structure de sa personnalité en réalisant des expériences afin d'être adapté à la population et à son environnement. Cependant, divers types d'intégration existent. Ceux-ci découlent des relations avec la communauté d'origine ainsi que des relations avec la communauté d'accueil. Le résultat peut être très différent selon le comportement de la personne face à l'intégration. En parcourant le livre de Jean-Claude Métraux, « la migration comme métaphore », je retiendrai les divers concepts d'intégration cités dont voici le schéma et son explication.

*Schéma explicatif des divers concepts d'intégration selon Jean-Claude Métraux
(Métraux, 2011, p.92)*



Il est tout d'abord intéressant de constater que Jean-Claude Métraux, pédopsychiatre de profession, s'inspire du modèle proposé par John W. Berry² dans son livre « Acculturation et adaptation psychologique ». Bien que les termes utilisés soient différents, les deux schémas démontrent qu'il y a une relation étroite entre le passé de la personne et le présent. Ce qui va influencer l'intégration et la manière de puiser dans les ressources de la communauté d'origine et de la communauté d'accueil.

² Les termes utilisés par John W. Berry sont : assimilation, intégration, séparation et marginalisation

Ayant eu l'opportunité de participer à une conférence de Jean-Claude Métraux sur la migration, des explications nous ont été fournies quant aux différents concepts d'intégration qu'il soulève dans son livre et sur le schéma ci-dessus.

L'assimilation : cette forme d'intégration consiste à délaisser totalement sa culture d'origine pour prendre en compte uniquement les caractéristiques de la culture d'accueil. L'individu abandonne donc totalement son identité culturelle pour intégrer celle de son pays d'accueil. Selon Jean-Pierre Tabin, professeur à la haute école de travail social de Lausanne, « l'assimilation aujourd'hui, est plus souvent conçue comme un processus à sens unique d'acquisition, par un groupe dominé, d'un groupe dominant » (Tabin, 1999, p. 56). Cette forme d'intégration est donc le fruit de la soumission d'un étranger face au peuple d'accueil.

La ghettoïsation : ce processus consiste à tout garder de sa culture d'origine sans rien prendre de la culture d'accueil. Comme l'explique Jean-Claude Métraux à propos de l'impact de la ghettoïsation « (...) *les communautés migrantes tentent dès lors à se recroqueviller pour protéger leur joyau, se retirent dans des enclaves hérissées de barbelés où elles reproduisent leur monde au cœur même de notre monde. La réclusion dans des espaces hermétiquement cloîtrés crée des ghettos où l'appartenir, infinitif mais dorénavant fini, se fige, s'appauvrit* » (Métraux, 2011, p. 83). L'image qui pourrait illustrer ce processus sont deux lignes parallèles qui ne se rejoignent en aucun point. Cela peut engendrer une forme de discrimination tant de la part de la société d'accueil envers la population migrante que l'inverse. Ceci peut également contribuer à alimenter la peur de l'étranger et de l'inconnu et des différences.

La double marginalisation : elle est le fruit d'un rejet total de la culture d'origine et de la culture d'accueil. Souvent, les personnes migrantes qui optent pour cette forme d'intégration se sentent écartelées entre le monde d'origine et le monde d'accueil dont les valeurs ou les croyances deviennent incompatibles. Ceci va engendrer une souffrance chez le migrant et il va se marginaliser et adopter des comportements qui ne sont tolérés ni par sa culture d'accueil, ni par sa culture d'origine. Il va rejoindre un « 3^{ème} monde » déjà construit par des pairs marginalisés. Il va intégrer le système de croyances et de valeurs en vigueur desdits pairs et désapprouvé par la société d'accueil et celle d'origine. Selon Jean-Claude Métraux, la population la plus touchée

par ce type d'intégration sont les adolescents, pour qui le tiraillement peut s'avérer insoutenable.

L'intégration créatrice : elle est le fruit d'un mélange entre la culture d'origine et la culture d'accueil. Cela signifie que la personne migrante va garder des caractéristiques culturelles ainsi que son identité mais elle va se mêler activement à la société d'accueil et aux différentes structures existantes. Selon Jean-Claude Métraux, « *l'intégration créatrice, quant à elle, implique la reconnaissance de l'apport respectif des deux mondes. Rester soi-même tout en devenant autre. Mêler les fils de deux appartenances. Se tisser une identité avec la laine héritée de son monde d'origine et celle filée sur le rouet du monde d'accueil. L'intégration créatrice constitue la seule possibilité de se créer un futur sur terreau d'Histoire* » (Métraux, 2011, p. 91).

Cette forme d'intégration est celle vers laquelle tendent tous les services et intervenants concernés par la migration puisqu'elle est « *un modèle des conditions du bien-être psychique et social dans toute migration, témoigne quant à elle d'une élaboration achevée. (...) L'intégration créatrice est l'enlacement de deux appartenances.* » (Métraux, 2011, p. 93).

La question que l'on peut se poser est « pourquoi le modèle de l'intégration créatrice est celui vers lequel la société souhaiterait tendre ? De mon point de vue, ce modèle se construit et évolue en fonction des « deux mondes » et il prévient le racisme, la marginalisation, la ghettoïsation, la ségrégation ainsi que l'assimilation.

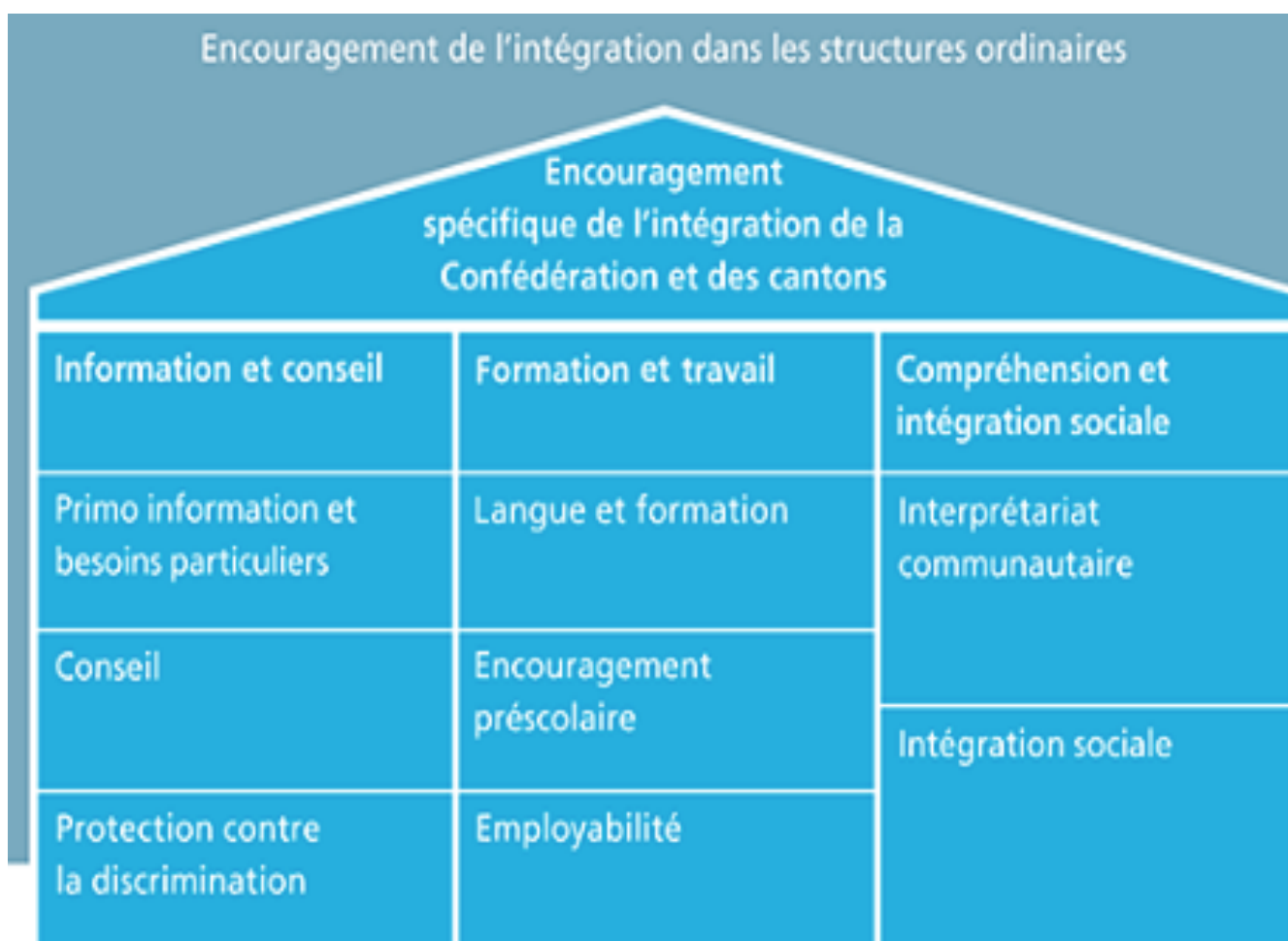
Je souhaiterais conclure ce chapitre avec un passage de Jean-Claude Métraux qui explicite le parcours de l'intégration de manière très poétique et très humaine : « *Les appartenances, dans l'intégration créatrice, sans cesse bourgeonnent. De nouvelles fleurs s'épanouissent à chaque saison. Certaines se fanent, le bouquet change avec le temps. Les pétales séchés garnissent la mémoire. Les appartenances participent ainsi à un processus de co-crédation où les communautés d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Mais pour ainsi se colorer, elles ont besoin de pluie et de soleil, d'alternance entre nuit et lumière, de silences et de dialogues. La création puise sa vitalité dans une agora où les rencontres se tissent de reconnaissance mutuelle* » (Métraux, 2011, p. 96-97).

2.6 La politique d'intégration dans le canton du Valais

Il est important à présent d'aborder les divers axes par lesquels les migrants peuvent s'intégrer dans la société suisse. En effet, les différents champs qui vont être mentionnés ci-après constituent des portes d'entrée à l'intégration des migrants mais également des RMNAs en Valais. Pour ce faire, le PIC valaisan a été l'outil principal mobilisé dans cette recherche. Celui-ci vise à soutenir et encourager l'intégration des personnes étrangères en Valais. Cet encouragement spécifique à l'intégration se doit d'être un objectif commun entre la Confédération, les cantons et les communes.

La politique des 3 piliers auquel se réfère le canton du Valais a été initiée par la Confédération. Ces 3 piliers représentent les différents pôles d'intégration.

Schéma représentant l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires



Comme on le voit sur le schéma de la page précédente, le 1^{er} pilier concerne l'information et le conseil dispensés aux populations migrantes. Quant au 2^{ème} pilier, il englobe ce qui se situe au niveau des apprentissages (langues), de la formation et du travail. Le 3^{ème} pilier traite de la compréhension (interprétariat communautaire) et de l'intégration sociale par le biais de différents projets soutenus par le canton.

Pour la recherche que je compte réaliser auprès des RMNAs, je vais devoir prendre en compte des aspects concrets dans leur vie qui vont démontrer où se situent ces jeunes gens dans leur processus d'intégration. Ce travail va s'appuyer sur certaines thématiques du PIC Valais telles que la connaissance de la langue du canton d'accueil, le cursus scolaire ou professionnel ainsi que la connaissance que ces jeunes ont de leur environnement socio-culturel.

2.6.1 Connaissance de la langue du canton d'accueil, cursus scolaire et formation

Comme on peut le voir sur le schéma du PIC valaisan, l'apprentissage de la langue de la communauté d'accueil est un des facteurs facilitant l'intégration. En fonction de l'âge du jeune migrant, il aura accès à l'école obligatoire comme chaque élève de son âge ; selon ses capacités - difficultés, il pourra bénéficier de soutien scolaire. En Valais, les RMNAs ayant atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire peuvent être amenés à intégrer des classes spécialement mises sur pied pour les migrants à savoir les classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire (CASPO). Le site de l'Etat du Valais décrit précisément qui peut accéder aux classes CASPO : « *Si votre enfant arrive en Suisse après la scolarité obligatoire (entre 15 ans révolus et 21 ans) et qu'il n'a pas le niveau de français nécessaire pour poursuivre le cursus habituel, il existe des classes CASPO. Ces classes permettent l'apprentissage de la langue et l'orientation professionnelle* » (Etat du Valais, Service de la population et des migrations, octobre 2016).

Cette formation transitoire vise les buts suivants :

- *d'accéder à une formation professionnelle,*
- *de poursuivre une formation scolaire : Objectifs classe CAP,*
- *d'entrer dans le monde du travail : Objectifs classe CAI (site de l'école professionnelle artisanat et service communautaire, octobre 2016).*

Il paraît donc important d'expliquer la définition des classes d'accueil et d'intégration (CAI) et des classes d'accueil préprofessionnelles (CAP).

Le but des classes CAI est d'aider les jeunes migrants à « s'orienter dans notre système socio-économique avec, comme finalité, un débouché soit dans une formation, soit dans le monde du travail » (Document fourni sur le site de l'école professionnelle artisanat et service communautaire, octobre 2016). L'objectif de cette école est que le jeune migrant apprenne le français et qu'il découvre l'environnement social, professionnel et culturel ; Ceci afin de pouvoir envisager un projet professionnel en accord avec la réalité dans laquelle il est amené à vivre.

Le but des classes CAP est de permettre aux jeunes « *de poursuivre une formation scolaire ou professionnelle dans la langue de leur région d'accueil* ». (Document fourni sur le site de l'école professionnelle artisanat et service communautaire, octobre 2016). L'objectif des cours est que le jeune se familiarise avec la langue française afin qu'il puisse poursuivre une formation.

Ces classes, comme toute école, dispensent un enseignement généralisé sur les connaissances scolaires nécessaires à une vie professionnelle future. De plus, elles sensibilisent les jeunes migrants aux aspects de notre culture locale afin qu'ils s'enrichissent de connaissances supplémentaires tout en gardant leur identité propre. Ils sont également informés de leurs droits et de leurs devoirs (racisme, connaissances des institutions sociales et politiques, prévention en matière de santé). Finalement, à la lecture des documents concernant les classes CAI et CAP (cf. Annexe 4 et 5), il est possible de constater que le contenu des cours répond spécifiquement au 1^{er} et au 2^{ème} pilier du PIC valaisan et également à la rubrique de l'intégration sociale présente dans le 3^{ème} pilier.

On peut relever que dès l'installation d'un RMNA en Valais, il va être encouragé et intégré dans un cursus scolaire répondant à ses besoins spécifiques et aux exigences de notre canton et de notre pays en matière d'intégration de la population migrante. Ceci dans le but qu'à moyen ou long terme le migrant soit intégré dans la vie professionnelle et puisse vivre de manière indépendante.

2.6.2 L'employabilité

Dans notre société, le travail est une valeur centrale qui démontre d'un statut social. Il est de ce fait également un facteur d'intégration. En effet, bénéficier d'un emploi permet de s'intégrer dans la société, de tisser des liens professionnels et sociaux, d'acquérir des compétences ou en développer de nouvelles, d'être rémunéré pour la tâche fournie et d'accéder à une indépendance et une autonomie financière. Ainsi que l'explique Dominique Baruel Bencherqui, « l'employabilité et son rôle sur la satisfaction, la formation et les réseaux sociaux », l'employabilité est *« un concept qui évolue et intègre aujourd'hui non seulement les facteurs individuels liés à la personne, mais aussi les facteurs organisationnels liés à l'entreprise ainsi que les facteurs collectifs, économiques, sociologiques et politiques. (...) Autrement dit, le développement de l'employabilité ne devrait pas incomber uniquement à l'individu ; la responsabilité de ce développement devant être partagée entre les trois parties qui participent à la relation : l'employeur, l'individu et le territoire »* (Dominique Baruel Bencherqui et al., 2012, p. 117). L'Etat se doit de mettre à disposition les outils nécessaires pour permettre au jeune RMNA de développer des compétences dans le but de se rendre employable et d'accéder au marché de l'emploi. Il semble par contre primordial de relever qu'il incombe à la société, à l'employeur et à l'employé de développer ensemble la notion d'employabilité afin que le travailleur puisse y répondre au mieux. Je pense donc que le travailleur social qui accompagne un RMNA a également une responsabilité dans son employabilité. En effet, il est du devoir de l'accompagnateur social de développer des synergies avec les acteurs locaux (entreprises, patrons, sociétés, écoles) afin de comprendre avec eux ce qu'ils attendent d'un employé ou d'un apprenant et de pouvoir le travailler concrètement.

C'est pourquoi nos Autorités ont prévu que le RMNA soit pris en charge dès son arrivée en Valais afin de lui donner accès à différents savoirs pour qu'il puisse un jour se déterminer sur un avenir professionnel et qu'on lui donne toutes les clés nécessaires afin d'aboutir à une intégration professionnelle réussie et durable.

2.6.3 Connaissances de l'environnement socio-culturel et intégration sociale

Ainsi que nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, le RMNA sera sensibilisé à notre diversité et à notre environnement socio-culturel notamment au travers de l'école, des cours de langue ainsi que des cours spécifiques liés au contexte valaisan.

De plus, le RMNA va être placé en foyer ou en appartement à son arrivée en Valais, pris en charge par la structure du RADOS. Il va devoir appréhender la manière de vivre de ce nouveau lieu de vie. Il va devoir s'accoutumer à certaines règles, il pourra également profiter de certains loisirs (sport, musique, loisirs culturels) voire accéder s'il le souhaite à la vie associative (participation active dans un club de foot, club d'échec, etc). Par ces biais, il va se créer un réseau social et va apprendre le « vivre-ensemble ». En effet, il a été démontré que les relations intergroupales ont des effets positifs sur la prévention du racisme et l'acceptation de « l'Autre » (Guimond, 2010).

Les loisirs sont un temps de partage qui favorise l'échange et la communication entre personnes de différents horizons. Ce contexte permet d'échanger autour d'un intérêt commun. Il est donc intéressant de relever qu'en exerçant certaines de ces activités, le RMNA va interagir avec des pairs ou des « accompagnants » et par ces contacts, il va recevoir mais également transmettre aux autres un morceau de sa propre culture d'origine. Cela est le symbole même de la co-construction, processus évolutif conduisant vers l'intégration.

2.7 Liens avec ma recherche

Tout RMNA qui gagne la Suisse est attribué dans un canton. Ceux confiés au canton du Valais seront sous la responsabilité du RADOS. Ces jeunes, selon leur âge, vont intégrer un processus de prise en charge scolaire ou professionnelle. Les RMNAs vont être amenés, au fil de leur parcours, à développer des interactions avec des professionnels du social, des enseignants, des citoyens et des pairs.

Cette recherche va me permettre d'analyser à quel stade d'intégration se situent les RMNAs (permis N) en Valais selon les indicateurs présentés ci-avant et cités dans le PIC valaisan.

3. Méthodologie

Pour réaliser ma méthodologie de recherche, je me suis appuyée sur les cours dispensés à la HES en lien avec le TB. Je vais décrire dans ce chapitre la technique de recueil de données retenues pour ce travail, le terrain d'enquête ainsi que la population cible.

3.1 Raisons du choix de la recherche

Avant de débiter ce travail, j'avais l'impression que lorsque les RMNAs posaient le pied sur le sol suisse, le plus difficile pour eux était passé. Cependant, au travers de lectures et d'entretiens réalisés durant mes stages précédents, j'ai pu constater que les choses ne sont pas si simples. Parvenus en Suisse avec comme bagages leurs valeurs et leur culture d'origine, ces jeunes gens vont devoir faire l'apprentissage d'un système institutionnel parfois très différent de celui connu jusqu'alors et découvrir une société moins idyllique que l'image de la Suisse véhiculée parfois dans différents médias étrangers. Ils devront utiliser les outils que l'Etat met à leur disposition afin de s'intégrer en Suisse, avoir les clés pour décoder notre société et choisir leur vie future. Ils devront construire ces projets d'avenir tout en ne connaissant pas l'issue de leur procédure d'asile. De plus, durant leur exil, ces jeunes ont dû se comporter en « Hommes ». En effet, les épreuves traversées les ont obligés à grandir plus vite et lors de leur arrivée en foyer, les professionnels mettent tout en œuvre afin de leur redonner une place d'enfant ou d'adolescent. Cette place n'est pas si évidente à reprendre au vu du parcours migratoire entrepris. C'est pourquoi la structure du RADOS à Sion tente, au travers de professionnels qualifiés, d'accompagner au mieux ces jeunes sur le chemin de l'intégration sociale et professionnelle.

3.2 Technique de récolte des données

J'ai décidé pour ce travail d'opter pour une technique quantitative, ceci afin que les résultats obtenus soient le plus représentatif de l'intégration actuelle des RMNAs en Valais. Pour ce faire, j'ai opté pour un questionnaire anonyme qui permet une analyse de données quantitative auprès de tous les RMNAs qui ont accepté de consacrer un peu de leur temps. Le questionnaire se trouve annexé au présent document.

J'ai également décidé de consacrer du temps pour remettre le questionnaire à chaque jeune qui a souhaité y répondre, avec l'aide de Mme Françoise Jacquemettaz. L'objectif au départ était de mobiliser les éducateurs du RADOS afin que ces derniers puissent, au travers du lien de confiance établi avec les jeunes, leur expliquer et remplir avec eux le questionnaire mais la surcharge de travail ne permettait pas aux professionnels du RADOS de réaliser cette tâche. Je l'ai donc rempli, avec l'aide de personnes compétentes, avec chaque jeune afin d'être sûre qu'il comprenne le but de la démarche et les questions posées. Je ne pouvais imaginer leur laisser remplir seul ce questionnaire. D'une part, du fait que certains RMNAs ne maîtrisent pas la langue française et qu'ils ne parviennent pas à le remplir de manière autonome. D'autre part, par souci de respect envers eux, car j'estime qu'ils ont le droit de comprendre les questions posées et surtout mon rôle. Je souhaitais réellement qu'ils saisissent que ces données resteraient confidentielles et qu'elles ne seraient ni transmises à la police, ni au SEM, ni à aucun service impliqué dans leur demande d'asile. Pour m'aider dans cette tâche, des traducteurs ont accepté d'être présents pour expliquer aux RMNAs le contenu du questionnaire.

Pour ce travail, le choix a été de ne questionner que les RMNAs. En effet, le but était qu'au travers de leur réponse, une « photographie » de la prise en charge des RMNAs par la structure du RADOS puisse ressortir et être mise en évidence. Par le biais de ce travail, l'objectif était aussi de pouvoir donner la parole à ces jeunes et prendre réellement en compte leur point de vue.

En effet, depuis quelques années, le nombre de RMNAs ne cesse d'augmenter et de ce fait, la prise en charge se complexifie car les problématiques sont de plus en plus diverses.

3.3 Le terrain d'enquête et la population cible

Tous les jeunes que j'ai interrogés sont pris en charge dès leur arrivée en Valais par la structure du RADOS. Cette structure étatique se situe à Sion et accueille environ 120 MNAs. Elle offre un encadrement spécifique lié aux besoins des jeunes. Les professionnels (éducateurs, veilleurs, etc) entourent les jeunes et les aident au niveau de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle.

Avec l'appui de Mme Françoise Jacquemettaz, nous avons établi la liste de tous les RMNAs attribués au canton du Valais. En date du 15 novembre 2016, nous avons

recensés 80 RMNAs en Valais. J'ai ensuite transmis cette liste aux éducateurs du RADOS et nous sommes convenus d'une date pour remettre le questionnaire aux RMNAs. Le questionnaire leur a été soumis dans les locaux du RADOS, où des salles ont été mises à notre disposition. Il leur a été clairement expliqué pourquoi ils étaient invités à répondre au questionnaire. De plus, j'ai insisté auprès des jeunes sur le fait que toutes les réponses seraient traitées de manière anonyme et que rien ne serait transmis à la police, à l'Etat du Valais ou encore à la Confédération. De plus, aucune information permettant de les identifier ne serait dévoilée.

Certains jeunes ayant répondu au questionnaire ont eu une réponse du SEM quant à leur procédure d'asile entre le jour où nous avons établi la liste des RMNAs présents en Valais et celui où je leur ai soumis le questionnaire. Ces jeunes ont participé à cette étude et sont considérés dans cette recherche comme des personnes étant au bénéfice d'un permis N.

4. Analyse

Le questionnaire a été construit à partir du PIC du canton du Valais. Il reprend les thématiques, importantes pour les jeunes, de l'intégration professionnelle, scolaire et sociale. De plus, les jeunes ont également été questionnés sur les attentes et les besoins qu'ils avaient en arrivant en Valais, afin de pouvoir observer si ceux-ci sont en accord ou non avec ce que le canton du Valais peut offrir en matière d'intégration des RMNAs.

3 variables ont été utilisées pour effectuer l'analyse des données récoltées :

- Les réponses globales données par les jeunes,
- Les réponses des jeunes hommes et des jeunes femmes afin d'observer d'éventuelles divergences d'opinion liées au sexe,
- Les réponses des jeunes établis en Valais depuis plus de 6 mois et ceux présents en Valais depuis moins de 6 mois. Ce délai relatif de 6 mois permet aux jeunes de s'installer, de faire connaissance avec leur nouvel environnement et de débiter un processus d'intégration. Cette variable a été retenue afin de pouvoir analyser si le facteur du temps de séjour en Valais avait un impact sur l'avis des jeunes concernant leur propre intégration.

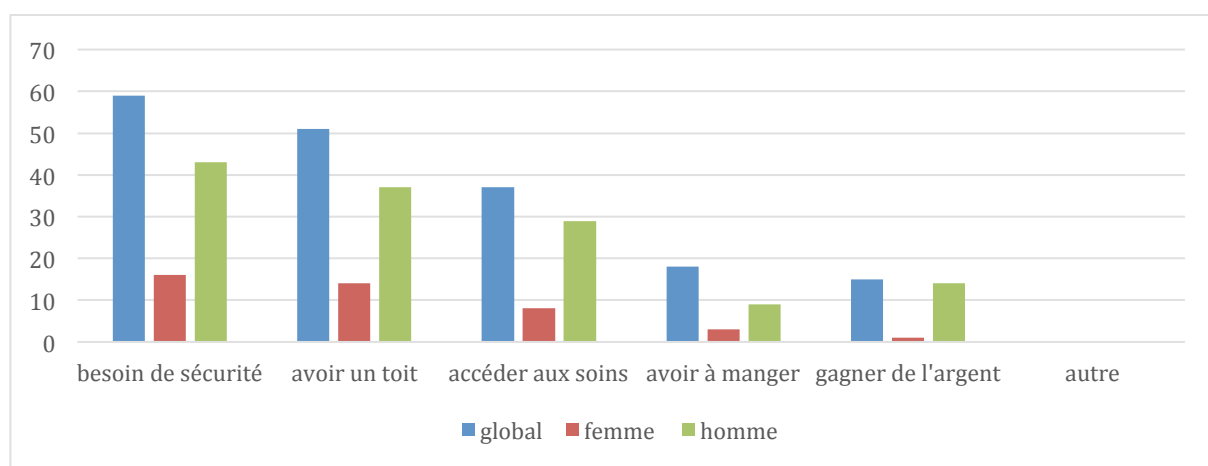
60 RMNAs ont accepté de répondre au questionnaire sur les 80 RMNAS présents dans le canton du Valais. Dans ce panel se trouvent 46 hommes et 16 femmes. 40 RMNAs sont arrivés depuis plus de 6 mois et 20 depuis moins de 6 mois. Le taux de réponse de 75% représente un pourcentage qui rend crédibles les résultats obtenus.

4.1 Attentes et besoins des jeunes RMNAs avant leur arrivée en Suisse

Ces questions ont été posées aux jeunes afin de découvrir ce qu'ils attendaient de leur pays d'accueil en arrivant sur son sol. Ces questions visaient à comprendre ce qui peut pousser un jeune à quitter son pays d'origine et ce qu'il recherche en arrivant dans un autre pays, ceci afin de voir si leurs réponses correspondent à ce que le Valais peut offrir en matière d'intégration.

Quels étaient vos 3 besoins principaux en arrivant en Suisse ?

Analyse sous l'angle du genre



Il ressort des réponses à cette question que le besoin essentiel tant chez les hommes que chez les femmes est le besoin de sécurité dans le sens de ne pas risquer sa vie. Il est important de relever que les besoins physiologiques ne sont pas les premiers évoqués par les jeunes. Selon la pyramide établie par Maslow, manger, boire dormir et respirer sont les besoins primaires de chaque individu pour vivre. Toujours selon le même auteur, viennent ensuite les besoins de sécurité tels que l'accès aux soins, à l'emploi, etc. (Maslow, 2010, p.81). Il est intéressant dès lors de constater que les 3 réponses principales indiquées par les RMNAs font partie du besoin de sécurité. Il convient de s'interroger sur la raison de la chronologie des réponses fournies. Si l'on part de l'hypothèse que la plupart des jeunes interrogés proviennent de pays en guerre, le sens des réponses apportées par l'échantillon est évident.

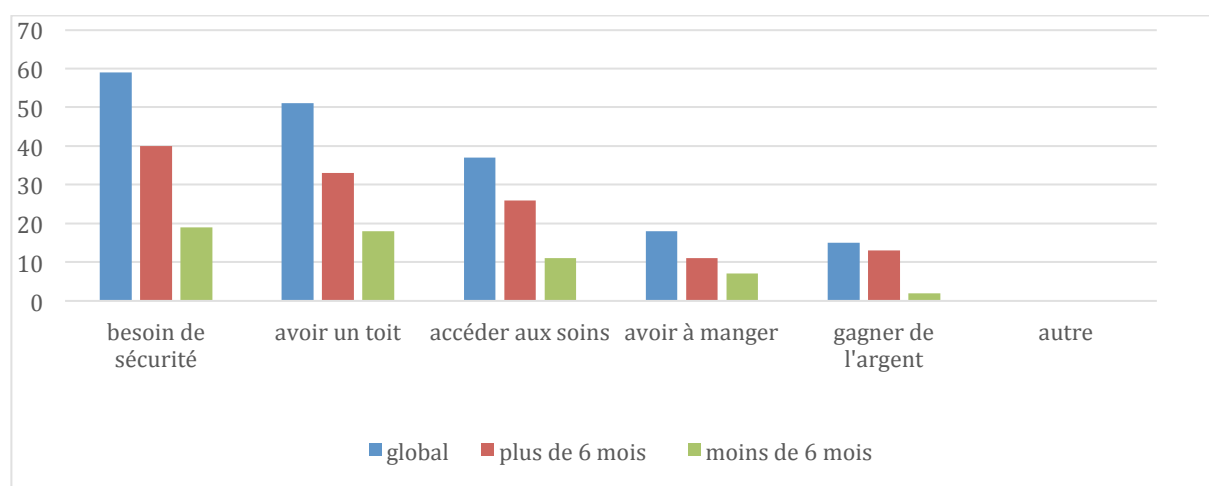
De plus, le besoin alimentaire ressort faiblement des réponses énoncées. Cette indication pourrait suggérer que ces jeunes gens n'ont pas ou peu souffert de la faim ou de la soif ou qu'ils auraient relayé au second plan cet éventuel manque compte tenu de l'importante place qu'a pris le besoin sécuritaire dans leur vie.

Finalement, aucune fille n'a évoqué dans ses réponses le fait de vouloir gagner de l'argent en se rendant en Suisse. Quant aux garçons, moins de 20 d'entre eux ont cité cette réponse parmi les 3 besoins principaux qu'ils avaient en venant dans notre pays.

En résumé, il résulte des réponses fournies par les jeunes que pour la plupart, ils ont fui leur pays pour protéger leur vie plutôt que de satisfaire des besoins économiques.

Les hommes et les femmes ont répondu de manière plutôt homogène et proportionnelle à cette question.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour

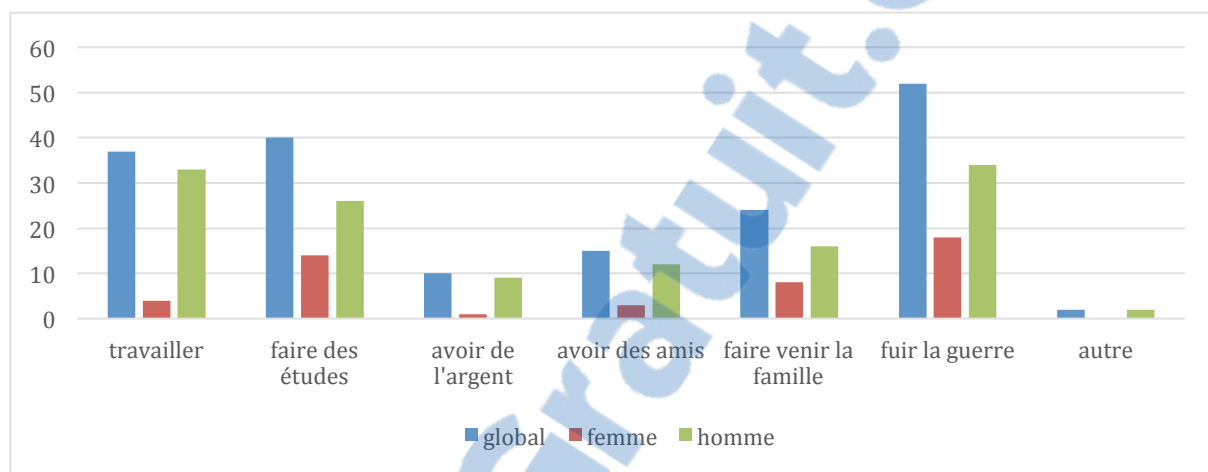


Concernant les réponses données par les personnes arrivées depuis plus de 6 mois et celles arrivées depuis moins de 6 mois, il ressort que la hiérarchisation des besoins est effectuée de la même manière que sur le tableau précédent. La seule différence se situe au niveau du besoin de gagner de l'argent. Les personnes installées en Valais depuis plus de 6 mois ont été beaucoup plus nombreuses que les nouveaux arrivants à relever ce besoin. Une hypothèse induite par ces résultats pourrait être que les RMNAs présents en Valais depuis plus de 6 mois ont entendu et compris l'importance de la formation et de l'apprentissage de la langue dans le but

de trouver un emploi, devenir autonome sur le plan financier et espérer s'intégrer de façon durable ou définitive dans le pays d'accueil.

Quelles étaient les 3 attentes principales que vous aviez en arrivant en Suisse ?

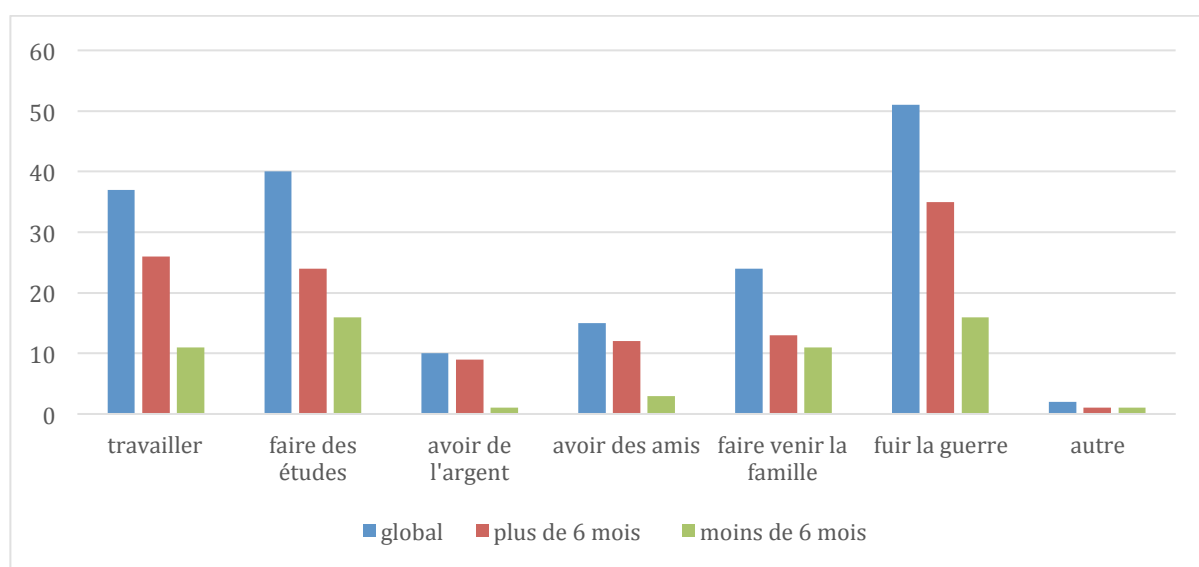
Analyse sous l'angle du genre



L'attente principale mentionnée par les filles et les garçons en arrivant en Suisse est à la majorité pour fuir la guerre, ce qui correspond au besoin de sécurité mentionné prioritairement à la question précédente. En 2^{ème} position, les garçons ont indiqué vouloir travailler tandis que les filles se tournent plutôt vers les études mais au niveau global, l'accès aux études est davantage cité que le travail. Finalement, en 3^{ème} position, hommes et femmes désirent pouvoir faire venir des membres de leur famille en Suisse par le biais du regroupement familial. Cette réponse témoigne d'un décalage entre les désirs des jeunes et la réalité. En effet, selon la législation en vigueur en matière d'asile, seuls les descendants peuvent bénéficier d'un regroupement familial. Les RMNAs peuvent avoir comme objectif de retrouver leurs parents ainsi que leurs frères et sœurs, ce qui n'entre pas dans le cadre de la loi.

Finalement, deux hommes ont coché la case « autre attente ». En ce qui concerne le premier d'entre eux, il voulait venir en Suisse pour échapper à sa famille et à l'emprise qu'elle avait sur lui. Concernant le 2^{ème} jeune homme, il a été contraint de fuir son pays en raison de son homosexualité qui n'était absolument pas tolérée et passible de la peine capitale.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



Pour la population installée en Valais depuis plus de 6 mois, nous retrouvons en 1^{ère} position la fuite de la guerre. Viennent ensuite les attentes liées au travail puis celles liées aux études. Concernant les jeunes présents en Valais depuis moins de 6 mois, il y a égalité de réponses entre le fait de pouvoir faire des études et fuir la guerre. Il y a également une égalité entre le fait de vouloir travailler et faire venir sa famille. Nous remarquons ici qu'échapper à la guerre reste le point central des réponses.

4.1.1 Synthèse de la thématique « attentes et besoins des RMNAs avant leur arrivée en Suisse »

Après analyse des réponses aux questions 3 et 4, il est à remarquer les éléments suivants :

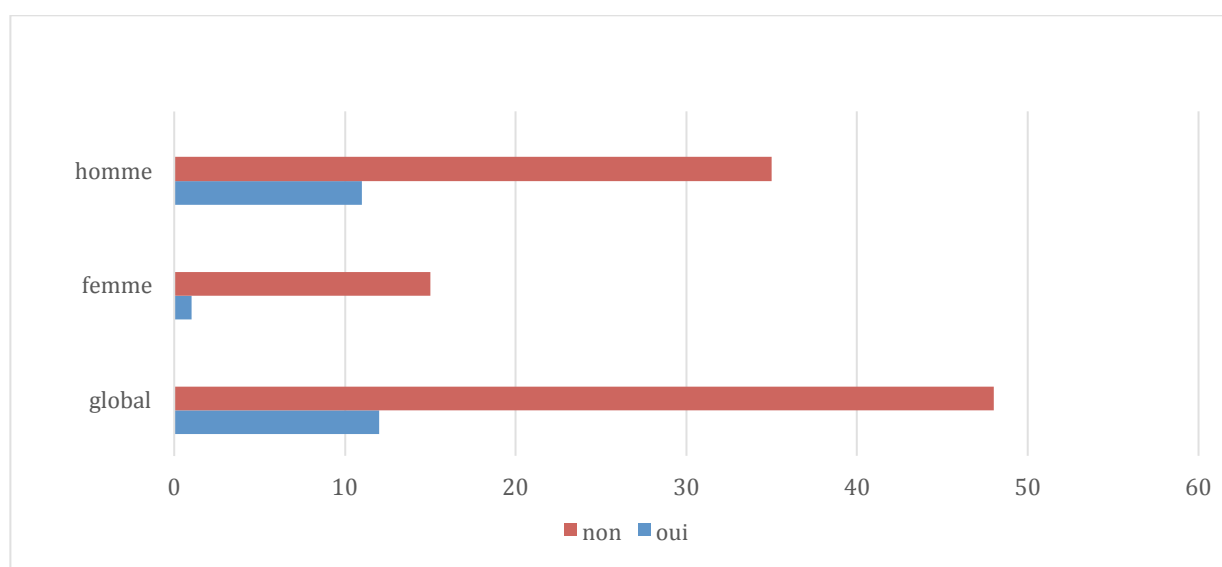
- Les attentes et les besoins de la population ciblée sont étroitement liés.
- A chacune de ces questions, le besoin de sécurité et de survie est ressorti comme étant l'élément prioritaire pour les RMNAs. Cela peut donc signifier que la plupart de ces jeunes ont fui la guerre et sont venus en Suisse pour sauver leur vie. Une fois en sécurité, ils ont pu imaginer leur avenir.
- Les projets professionnels sous forme de travail ou d'étude sont mentionnés par les RMNAs de manière significative.
- 40 % des RMNAs qui ont répondu au questionnaire ont émis le souhait de faire venir leur famille en Suisse. Cette attente peut s'avérer irréalisable compte tenu de la législation suisse en matière de regroupement familial.

4.2 Apprentissage de la langue

Les deux questions suivantes ont été soumises aux jeunes afin de connaître leur niveau de français. Parler la langue du pays d'accueil est un élément clé qui favorise l'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Ainsi, il a paru opportun de connaître leurs compétences en acquisition de la langue française dans le pays d'accueil mais antérieurement à leur arrivée. En effet, c'est un atout non négligeable que d'arriver dans un pays et d'en maîtriser déjà l'une des langues nationales.

Parliez-vous le français avant votre arrivée en Suisse ?

Analyse sous l'angle du genre

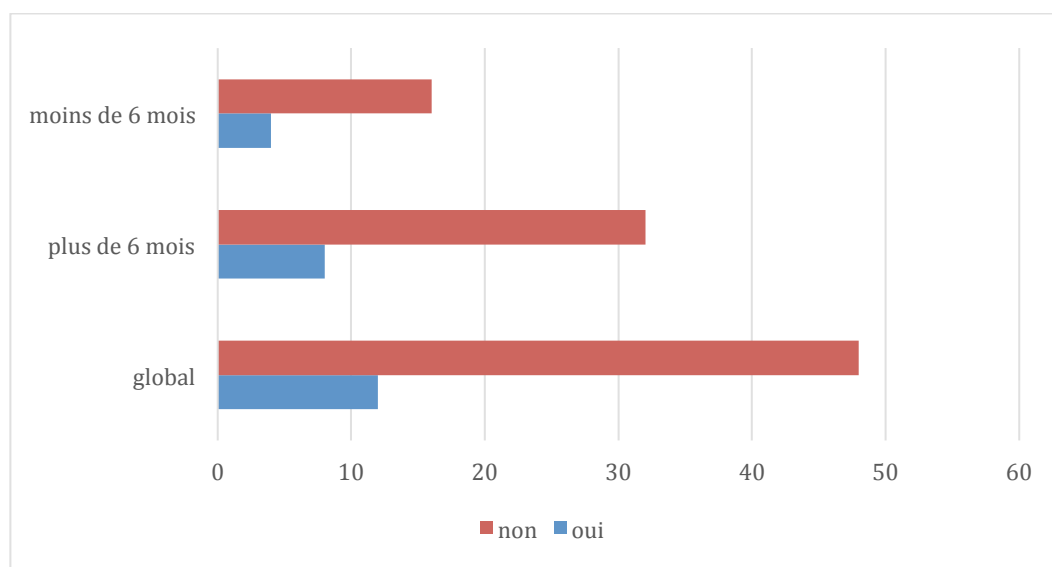


Il convient de constater que sur 46 hommes, 11 parlaient déjà le français et une femme sur les 16 interrogées parlait le français avant l'entrée en Suisse.

Cela représente donc un petit pourcentage de personnes parlant le français avant l'entrée en Suisse (12 sur 60 personnes questionnées). L'explication pourrait être liée au fait qu'actuellement, les communautés majoritaires en Valais sont les Erythréens, les Syriens ou encore les Afghans. Ces populations parlent une langue maternelle souvent très éloignée de la langue française. Il est de ce fait plus compliqué pour elles d'assimiler notre langage ainsi que notre culture. Il semble important ici de parler de l'effet de la communauté. Il est vrai que lorsque la communauté est représentée de manière significative, les personnes issues de ladite communauté auront tendance à rester entre elles et de ce fait, à ne pas parler le français en dehors des cours de français. Il est donc important pour ces jeunes d'être

entourés par les professionnels de la structure du RADOS qui les stimulent à faire des rencontres hors de leur communauté pour favoriser l'apprentissage de la langue et également leur intégration.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



Ce schéma démontre que la majorité des personnes de plus de 6 mois et également de moins de 6 mois ne maîtrisaient pas la langue française avant leur arrivée en Valais. Ces jeunes doivent fournir des efforts considérables afin de pouvoir commencer à dialoguer, à se faire comprendre et à interagir avec leurs interlocuteurs.

Il est tout de même intéressant de relever que pour les personnes arrivées depuis moins de 6 mois, 4 d'entre elles parlaient déjà le français. Cela constitue un avantage considérable d'un point de vue de l'intégration. En effet, certaines étapes dans le processus d'intégration sont déjà franchies. Ces dernières pourront prendre des cours de français afin de se perfectionner à l'écrit mais au niveau oral, elles peuvent échanger ainsi que faire des rencontres qui ne seront pas situées uniquement dans leur communauté d'origine.

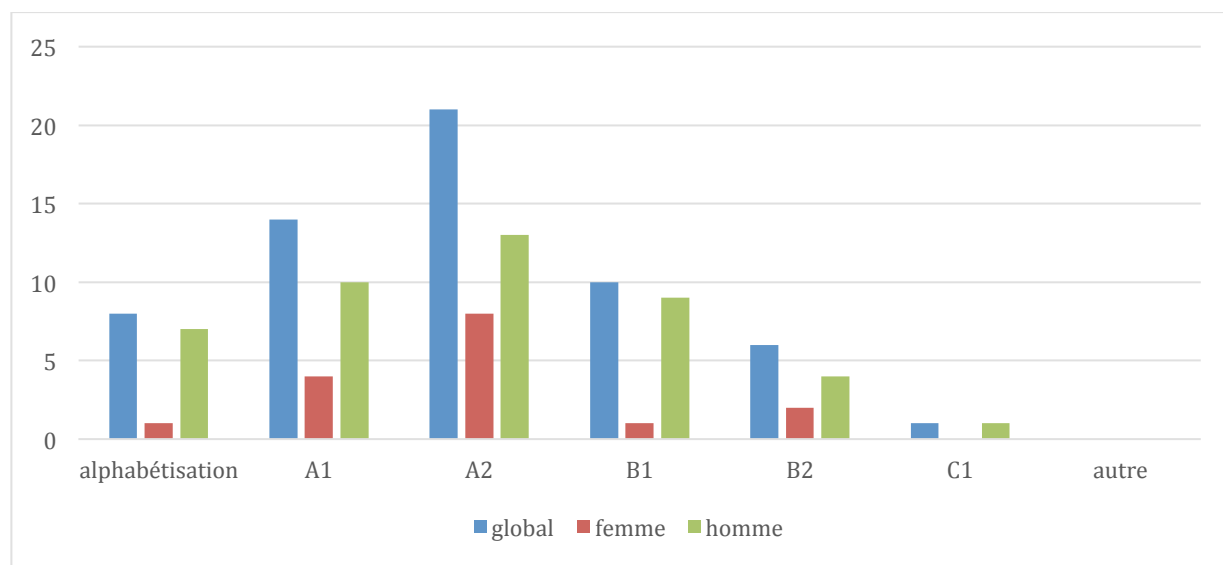
Concernant les 8 personnes arrivées depuis plus de 6 mois et maîtrisant déjà notre langue, je fais l'hypothèse que cela a dû constituer un grand avantage car elles n'ont pas eu besoin de consacrer la majorité de leur temps à l'apprentissage de langue mais plutôt au perfectionnement de celle-ci.

Je ne pense pas qu'il soit plus « facile » pour les jeunes mentionnés ci-avant de s'intégrer. En effet, ils doivent eux aussi découvrir une nouvelle culture et des nouveaux codes. Cependant, il me semble qu'avoir l'avantage de parler la langue peut aider à déchiffrer les habits du pays d'accueil, à questionner et à exprimer son opinion. De plus, cela constitue une porte d'entrée importante au niveau de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle.

La question suivante invite les jeunes RMNAs à se positionner quant à leur niveau de français. Chaque jeune a eu la possibilité d'estimer ses capacités linguistiques. Les réponses comportent une part de subjectivité puisque chacun a un point de vue, une opinion et une sensibilité différents. En outre, chacun s'est fait expliquer les degrés d'acquisition de la langue française figurant dans le questionnaire. L'objectif de cet item est que les jeunes puissent s'exprimer et s'auto-évaluer sur leurs connaissances du français ainsi que de déterminer où chacun pense se situer dans l'apprentissage de la langue.

Connaissances actuelles de la langue française ?

Analyse sous l'angle du genre



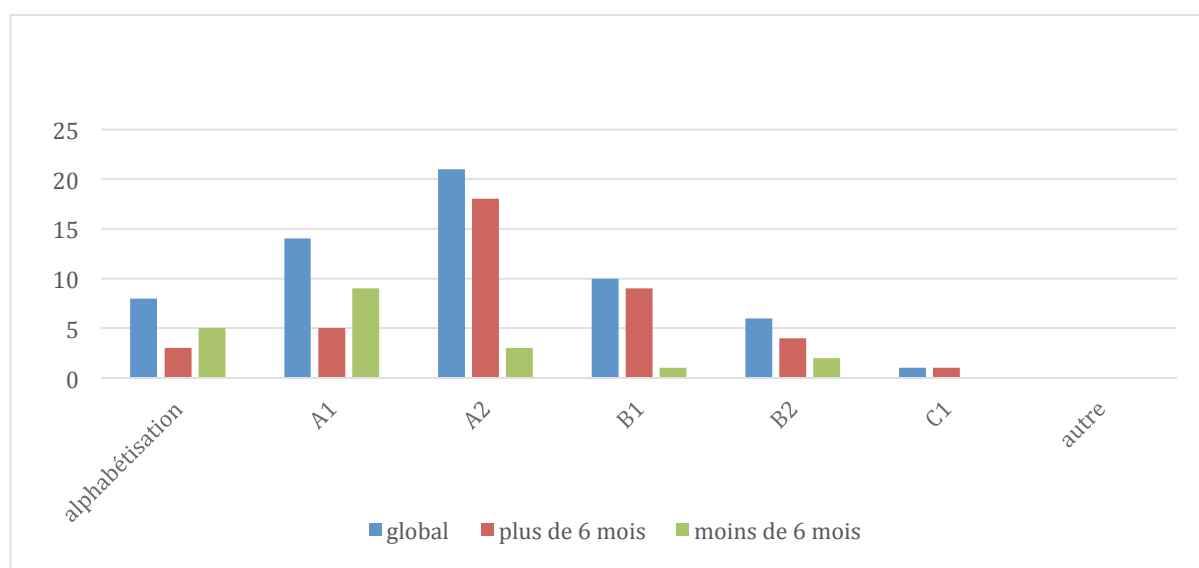
Sur les 44 hommes et les 16 femmes interrogés :

- 7 hommes et 1 femme, soit le 13,33% des RMNAs interrogés, indiquent ne pas maîtriser du tout la langue française et sont en cours d'alphabétisation,

- 10 hommes et 4 femmes, soit le 23,33 % du panel, ont répondu connaître les rudiments de la langue française (A1),
- 13 hommes et 8 femmes, soit le 35 % de l'échantillon global, estiment avoir suffisamment de compétences linguistiques pour pouvoir soutenir une conversation simple (A2),
- 14 hommes et 3 femmes, soit le 28,33 % de l'ensemble des répondants, jugent avoir un niveau égal ou supérieur au B1, c'est-à-dire des connaissances plus approfondies de la langue française, autant à l'oral qu'à l'écrit. Ces connaissances leur permettent de projeter des choix professionnels, scolaires ou sociétaux sans que la langue soit un frein à leur évolution dans notre société.

En effet, comme mentionné dans la partie conceptuelle de cette recherche, l'acquisition de la langue du canton d'accueil est un facteur prédominant facilitateur d'intégration. Une fois que le jeune sait s'exprimer oralement et par écrit dans la langue de la région d'accueil, il va pouvoir commencer à envisager son avenir et d'autres horizons vont s'offrir à lui. La maîtrise de la langue lui permettra d'ouvrir le champ des possibles et de choisir ce qu'il souhaite pour son futur sans que la langue soit un obstacle et qu'il doive faire des choix par défaut déterminés uniquement par ses connaissances linguistiques.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



Sur les 60 RMNAs qui ont répondu à cette question :

- 5 « moins de 6 mois » et 3 « plus de 6 mois », soit le 13,33 % de l'échantillon global, sont en cours d'alphabétisation,
- 9 « moins de 6 mois » et 5 « plus de 6 mois », soit le 23,33 % de la totalité des répondants, se situent après explication des différents niveaux dans le niveau A1,
- 3 « moins de 6 mois » et 18 « plus de 6 mois », soit le 35 % des interrogés, se retrouvent dans le niveau intermédiaire A2,
- 3 « moins de 6 mois » et 14 « plus de 6 mois », soit le 28,33 % de la population cible, jugent avoir un niveau égal ou supérieur au niveau B1.

A la lecture de ce graphique, on remarque que plus la durée de séjour en Suisse est élevée, plus les RMNAs développent de connaissances en langue française, ce qui fait croître leurs chances d'intégration. Ces réponses démontrent aussi que les jeunes utilisent et profitent des outils mis à disposition par le RADOS mais également par le canton du Valais comme les cours de français. Les institutions qui prennent en charge ces jeunes et notamment le RADOS sont certainement sensibilisées aux propositions d'outils d'intégration développés dans le PIC.

Au vu de l'évolution significative de niveau de français qui peut être constatée dans le schéma ci-dessus, je fais également l'hypothèse que les jeunes se sentent acteurs de leur destin et qu'ils ont saisi les enjeux liés à l'acquisition de la langue du canton d'accueil. Ceci démontre d'une certaine volonté à vouloir s'adapter, se socialiser et s'intégrer dans le canton du Valais.

4.2.1 Synthèse de la thématique « apprentissage de la langue »

En conclusion des 2 questions précédentes, il est possible de remarquer les éléments suivants :

- La langue est un des facteurs d'intégration prédominants.
- L'évolution des jeunes dans l'acquisition du français est positive et cela augmente leurs chances d'insertion dans notre société.
- Cette évaluation est en fait une auto-évaluation. A ce titre, elle peut être porteuse de biais car les résultats ne sont pas corroborés par les enseignants ou par des tests agréés.
- Même si les résultats manquent d'objectivité, ils reflètent la volonté des RMNAs d'adhérer à la vie du canton d'accueil.

Il est à présent temps de s'intéresser à l'intégration scolaire et professionnelle des RMNAs dans le canton du Valais et de découvrir les projets de ces jeunes concernant leur avenir professionnel.

4.3 Intégration scolaire et professionnelle

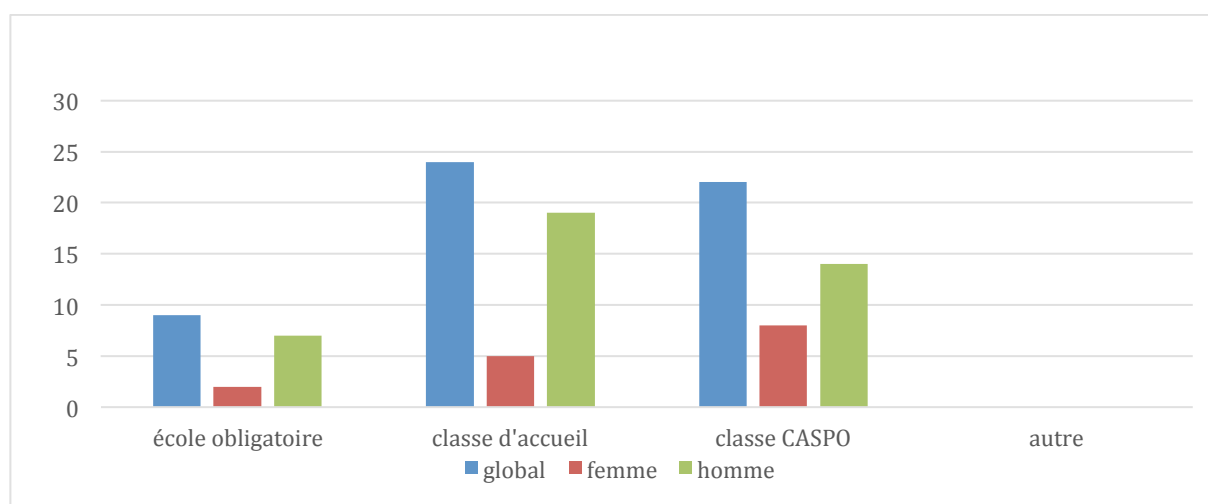
Les deux questions suivantes portent sur la thématique de l'instruction. Les RMNAs ont été invités à indiquer ce qu'ils faisaient dans leur vie d'un point de vue scolaire ou professionnel.

Sur les 60 RMNAs questionnés, 55 d'entre eux ont déclaré aller à l'école. Ceux-ci sont concernés par les schémas ci-après. La situation des 5 RMNAs restant sera exposée dans un deuxième temps.

Voici donc le schéma qui indique la répartition de ces jeunes dans les différentes structures scolaires.

Où êtes-vous scolarisés ?

Analyse sous l'angle du genre



Sur les 55 RMNAs qui ont répondu par l'affirmative à cette question :

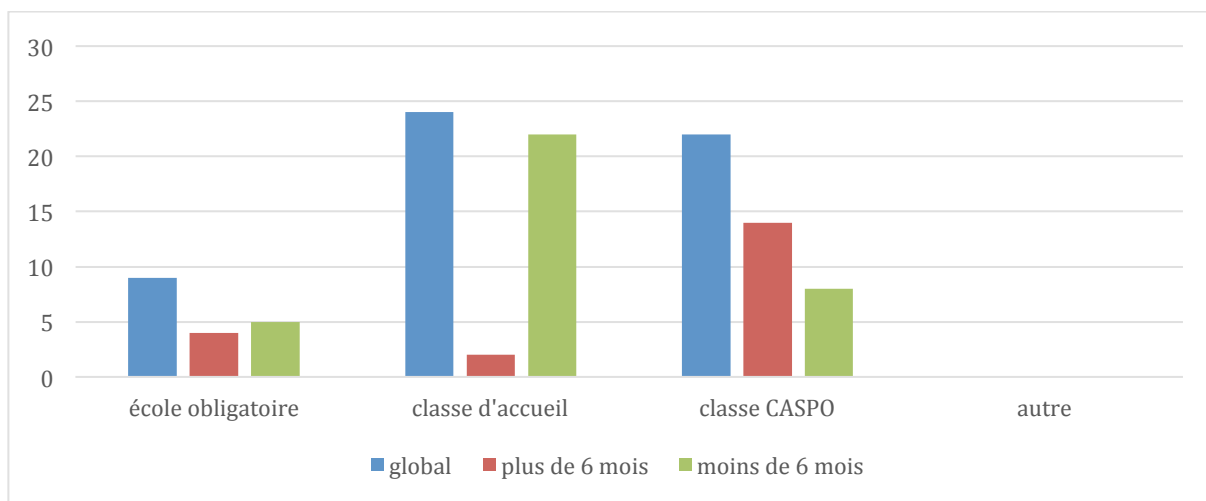
- 7 hommes et 2 femmes sont à l'école obligatoire. Ces chiffres relèvent que le 15 % des RMNAs interrogés sont très jeunes puisqu'ils sont dans un cursus d'école obligatoire dans notre pays.
- 19 hommes et 5 femmes sont en classe d'accueil. Ces classes ne sont pas destinées uniquement aux RMNAs mais à tous les migrants résidant dans le canton du Valais, plus spécifiquement aux jeunes âgés de moins de 20 ans.

Ces derniers bénéficient spécifiquement de cours de français adaptés à leur niveau. Dans ces cours se trouvent également des personnes en attente d'une place en classe CASPO ou encore des gens n'ayant pas le niveau linguistique nécessaire pour intégrer une classe CASPO. Les classes d'accueil se situent dans plusieurs structures, notamment au centre de formation du Botza ou encore à l'Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière du Valais (OSEO Valais).

- 14 hommes et 8 femmes fréquentent les classes CASPO. Les places pour les classes CASPO sont très convoitées car l'enseignement qui y est dispensé est de qualité, ce qui permet aux jeunes d'améliorer considérablement leur niveau de français mais également de trouver ce qu'ils souhaitent faire dans leur vie.

Le graphique démontre que proportionnellement, il y a un pourcentage supérieur d'hommes en classe d'accueil et un pourcentage supérieur de femmes en classe CASPO. Je n'ai à ce jour aucun élément expliquant ce phénomène cependant, une des hypothèses serait que les filles ont acquis plus vite que les garçons le niveau de français suffisant pour intégrer les classes CASPO.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



Sur les 55 RMNAs qui ont mentionné une réponse affirmative à cette question :

- 5 « moins de 6 mois » et 4 « plus de 6 mois » font partie du cursus scolaire obligatoire,
- 22 « moins de 6 mois » et 2 « plus de 6 mois » sont en classe d'accueil,

- 8 « moins de 6 mois » et 14 « plus de 6 mois » fréquentent les classes CASPO.

On peut relever sur ce schéma qu'à l'exception des très jeunes gens intégrés à l'école obligatoire, les RMNAs progressent dans les classes d'intégration en fonction de la durée de leur séjour en Valais. En effet, la majorité des personnes présentes dans notre canton depuis moins de 6 mois occupent principalement les classes d'accueil pour mettre l'accent sur l'acquisition du français. En revanche, la plupart des jeunes installés en Valais depuis plus de 6 mois se rendent en classe CASPO où le niveau de français est plus élevé, où d'autres matières sont dispensées ayant comme objectif l'accès aux formations fédérales (AFP, CFC, maturité fédérale, Bachelor, Master) ou au marché de l'emploi.

Que faites-vous si vous n'êtes pas scolarisés ?

Nous avons abordé ci-dessus la question des RMNAs scolarisés. Demeure l'interrogation de savoir ce que font les 5 RMNAs qui ont répondu par la négative à la question n° 7.

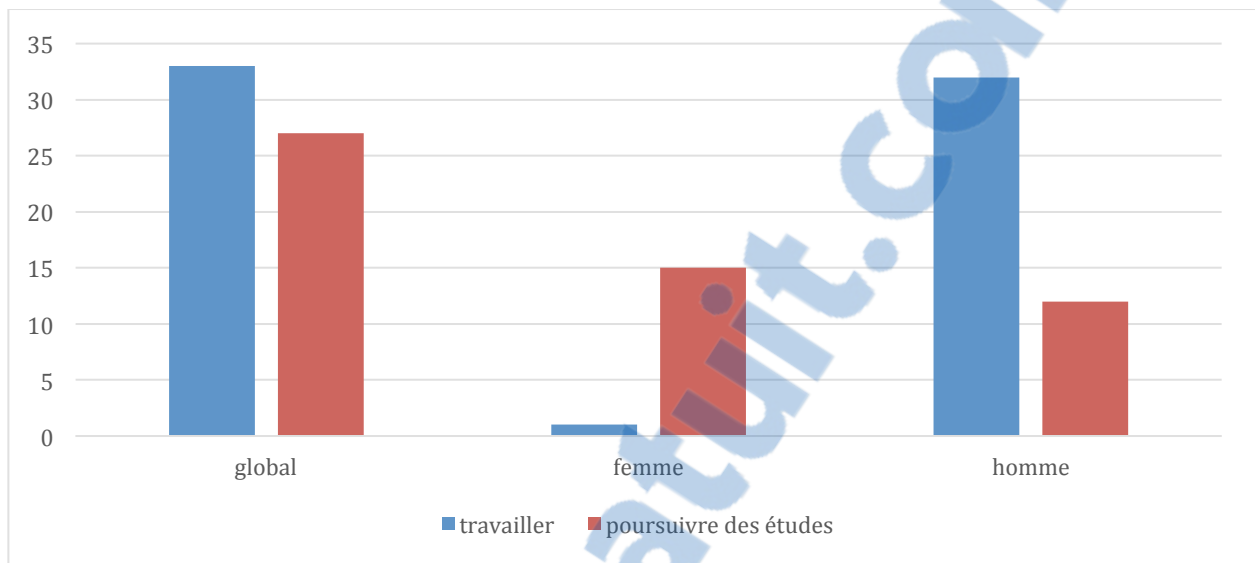
Pour la question n°8, aucun graphique ne sera présenté étant donné qu'elle concerne 5 RMNAs, dont 4 garçons et une fille. Il s'agit uniquement de personnes vivant en Valais depuis moins de 6 mois. Elles ont toutes répondu être en attente de scolarisation ou d'occupation.

Je fais donc l'hypothèse qu'il s'agit de nouveaux arrivants dans notre canton pour lesquels les démarches de scolarisation sont en cours ou n'ont pas été encore mises sur pied. Je pose cette suggestion grâce à mon expérience professionnelle dans laquelle je suis également amenée à intégrer des migrants dans des programmes d'occupation ou dans des cours de français et cela peut prendre du temps.

Après avoir relevé la situation actuelle de l'échantillon de cette étude, nous allons nous intéresser aux projets nourris par cette population pour leur futur.

Qu'est-ce que vous envisagez pour votre avenir ?

Analyse sous l'angle du genre



Sur les 60 RMNAs interrogés :

- 32 hommes et 1 femme souhaitent pouvoir travailler le plus rapidement possible,
- 12 hommes et 15 femmes désirent entreprendre des études.

Les réponses fournies démontrent une différence conséquente entre les affirmations fournies par les représentants des 2 sexes. On remarque principalement chez les femmes l'envie de choisir une voie de formation. Quant aux hommes, ils optent majoritairement pour un emploi.

Dans cette question, il était demandé aux RMNAs de préciser le domaine dans lequel ils se verraient étudier ou travailler. Très peu d'entre eux l'ont mentionné tout en précisant qu'ils ne savaient pas encore vers quelle profession précise ils se dirigeraient en travaillant ou en étudiant.

28 personnes dont 23 garçons et 5 filles ont noté dans quel champ professionnel ils voulaient œuvrer.

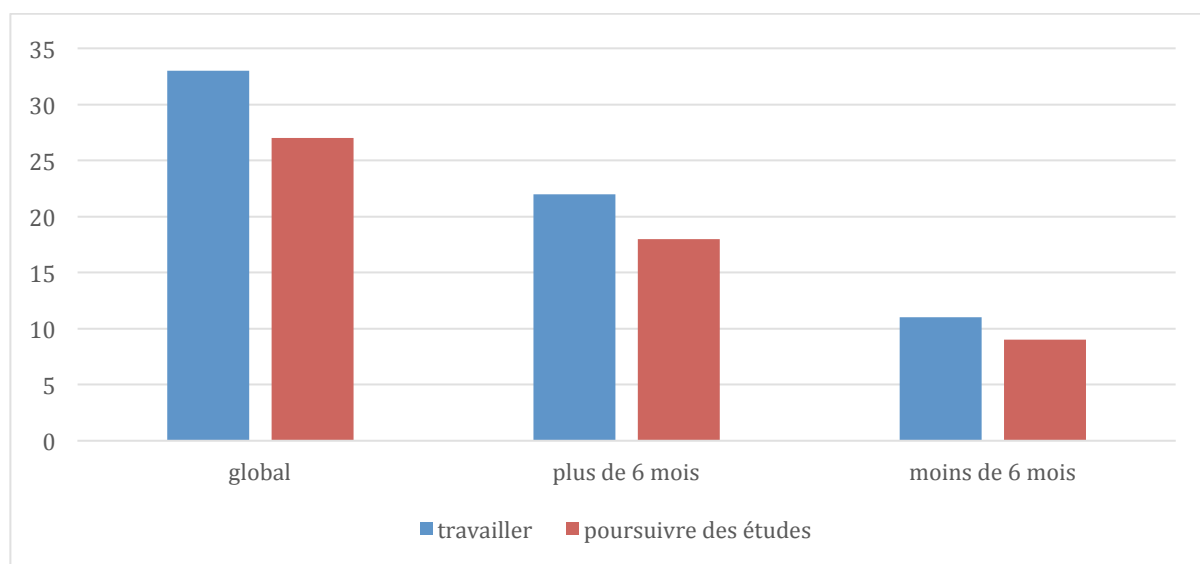
Sur ces 23 garçons, 21 se voient dans des filières manuelles et 11 d'entre eux désirent devenir mécaniciens. Quant aux autres, ils se projettent dans le domaine de la construction (maçon, menuisier ou peintre). Les 2 garçons restants s'imaginent faire des études et travailler pour l'un dans l'économie et pour l'autre dans la médecine.

Sur les 5 filles ayant mentionné ce qu'elles souhaitent faire plus tard, 4 d'entre elles veulent continuer des études, 2 dans le social, une dans le journalisme et la dernière dans l'enseignement. La jeune qui a indiqué souhaiter travailler aimerait trouver une place de coiffeuse.

L'aspect positif des réponses données est que tous les participants sont motivés à travailler ou à entreprendre des études dans leur vie. Aucun n'a mentionné dans ses réponses qu'il voulait rester inactif et dépendant de l'Etat. Pour concrétiser ces projets d'avenir, il est essentiel que chacun d'eux maîtrise une des langues parlées dans notre canton pour satisfaire aux exigences de l'instruction publique et du marché de l'emploi.

En arrivant en Suisse, la plupart des garçons ont mentionné vouloir travailler. Cela corrobore avec les réponses mentionnées dans la question qui nous occupe. Leurs choix professionnels sont tout d'abord influencés par le titre de séjour dont ils sont titulaires. En effet, le permis N, contrairement au permis F, induit des restrictions quant à l'accès au marché du travail. De plus, les ateliers manuels proposés par le centre de formation et d'occupation du Botza leur offrent la possibilité de développer des compétences et des habiletés qui peuvent les orienter professionnellement sur le marché économique valaisan.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



La majorité des interrogés, qu'il s'agisse des « moins de 6 mois » ou des « plus de 6 mois » souhaitent travailler. Néanmoins, l'on peut constater sur le graphique

présenté ci-dessus que l'écart entre ceux désirant travailler et ceux voulant étudier est faible. En effet, sur 60 RMNAs, 33 d'entre eux ont pour projet de travailler et 27 ont l'ambition d'étudier. Etant donné qu'il y a peu de différence entre les « moins de 6 mois » et les « plus de 6 mois », l'on pourrait partir du postulat que les projets de vie de ces jeunes gens ont été construits bien avant leur arrivée en Suisse, dans leur pays d'origine. Ils ont emmené dans leur valise leurs projets d'avenir qu'ils souhaitent concrétiser dans leur pays d'accueil.

Les choix de vie tels qu'ils apparaissent dans les réponses de l'échantillon sont influencés par la notion du genre et non pas par la variable de la durée de séjour en Suisse.

4.3.1 Synthèse de la thématique « intégration scolaire et professionnelle »

En conclusion de cet item, le bilan est le suivant :

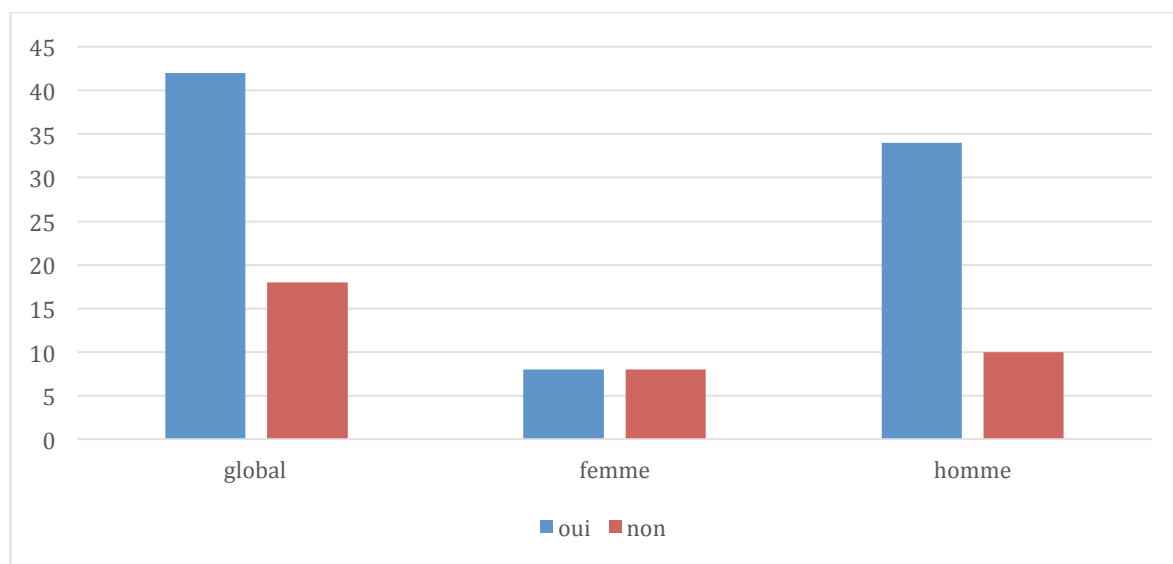
- Tous les jeunes participent à un programme d'intégration.
- Aucun ne demeure désœuvré.
- Tous les jeunes profitent de ces enseignements pour nourrir l'espoir de concrétiser leurs projets d'avenir.
- Les jeunes sont capables d'identifier et d'intégrer l'échelle de valeur du pays d'accueil où le travail tient une place prépondérante.

4.4 Intégration sociale

Les deux questions ci-après ont été soumises aux RMNAs afin de pouvoir observer concrètement à quel niveau ils étaient intégrés socialement en Valais. Il leur a été demandé s'ils exerçaient un sport ou une activité culturelle qui sont des biais favorisant l'intégration sociale, la rencontre d'autres jeunes de leur âge ou de citoyens. Ils ont également été interrogés sur leur cercle d'amis afin de savoir s'ils avaient effectué des rencontres dans leur environnement scolaire, professionnel ou encore personnel.

Pratiquez-vous une activité sportive ou culturelle (chorale, messe, théâtre) durant votre temps libre ?

Analyse sous l'angle du genre



Dans le panel des 60 RMNAs qui ont participé à cette enquête :

- 34 hommes et 8 femmes ont répondu exercer une activité sportive ou culturelle,
- 10 hommes et 8 femmes ont mentionné n'exercer aucune activité durant le temps de loisirs.

Les hommes, de manière majoritaire, pratiquent une activité durant leur temps libre. En ce qui concerne les femmes, il y a une égalité entre celles qui entreprennent une activité et celles qui n'en n'ont pas.

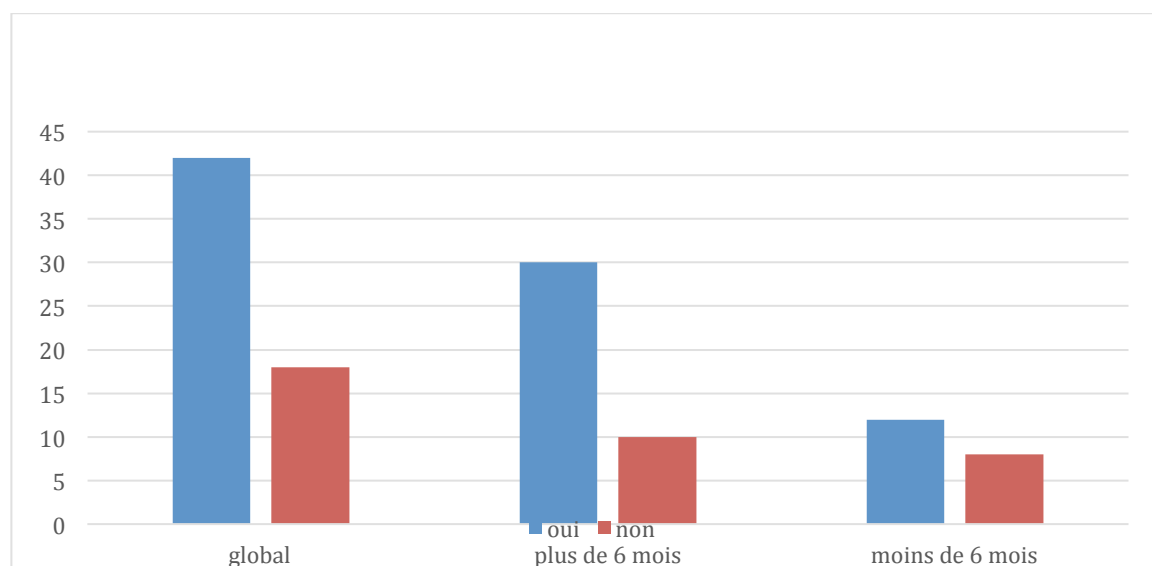
Il a également été demandé aux jeunes de préciser le type d'activité qu'ils pratiquaient. Sur les 34 hommes qui ont répondu par l'affirmative à la question

précédente, 16 d'entre eux jouent au football (dans un club ou entre amis), 4 hommes font du basketball, 2 hommes font du fitness et les 12 autres se rendent dans des lieux de culte pour la messe. Il est possible de constater au travers des réponses apportées que les jeunes hommes questionnés se tournent de préférence vers des activités sportives.

Cependant, il a pu être constaté que les activités culturelles sont privilégiées par les femmes. En effet, sur les 8 filles pratiquant une activité, 6 d'entre elles ont répondu « qu'elles allaient à la messe » et les 2 filles restantes s'exercent au volleyball.

Je tiens également à préciser que sur les 18 personnes qui ont indiqué ne pas avoir d'activité, 5 d'entre elles ont confié « ne pas avoir de temps pour cela et vouloir se consacrer à leurs études ou à l'apprentissage du français ».

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



Sur les 60 RMNAs :

- 12 « moins de 6 mois » et 30 « plus de 6 mois » pratiquent une activité sportive ou culturelle,
- 8 « moins de 6 mois » et 10 « plus de 6 mois » déclarent ne pas avoir d'activité dans leur temps de loisirs.

Il est intéressant de se pencher sur le type d'activité que pratiquent les jeunes. Sur les 30 jeunes présents en Suisse depuis plus de 6 mois, la grande majorité, soit 25 d'entre eux ont une activité sportive. Au contraire, sur les 12 personnes arrivées en Valais depuis moins de 6 mois, la plupart, soit 10 jeunes, se sont tournés vers une

activité culturelle et notamment une pratique religieuse. Cette information démontre que les jeunes séjournant en Suisse depuis moins de 6 mois se tournent vers une activité communautaire. En effet, tous ces jeunes ont parlé de la religion et du fait de se rendre à la messe. Cela permet de garder un lien avec sa culture d'origine et de se retrouver avec des gens de la même communauté mais aussi avec des personnes ayant les mêmes croyances. L'arrivée dans un pays qui souvent est totalement différent de celui d'origine doit être déroutante et je fais l'hypothèse que le fait de pratiquer sa religion permet de garder certains repères tout en intégrant en douceur les codes du pays et du canton d'accueil.

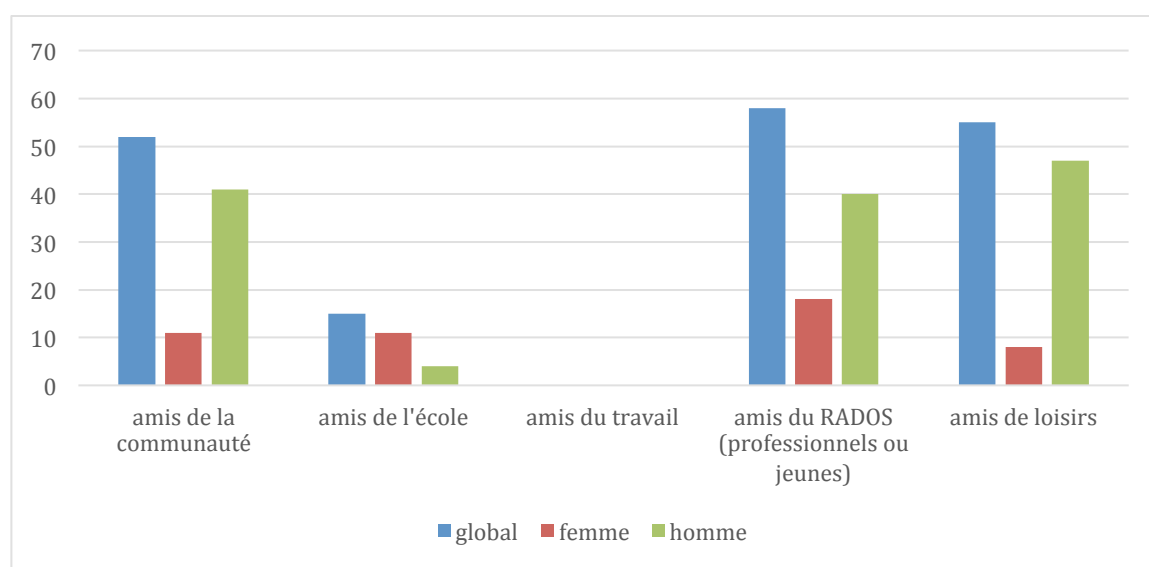
Les jeunes vivant en Valais depuis plus de 6 mois se tournent plus vers une activité sportive. Cela pourrait être dû au fait que durant le temps qu'ils ont passé en Valais, ils ont noué des liens avec des personnes de différents horizons et que par ce biais, ils ont intégré un groupe avec lequel ils partageaient des passions communes.

Depuis votre arrivée en Suisse, vous êtes-vous fait des amis ?

100 % des personnes interrogées ont répondu oui à cette question. Analysons maintenant les contextes dans lesquels les jeunes RMNAs disent s'être fait des amis.

Si vous avez répondu oui, dans quel contexte vous êtes-vous fait des amis ? (3 réponses)

Analyse sous l'angle du genre

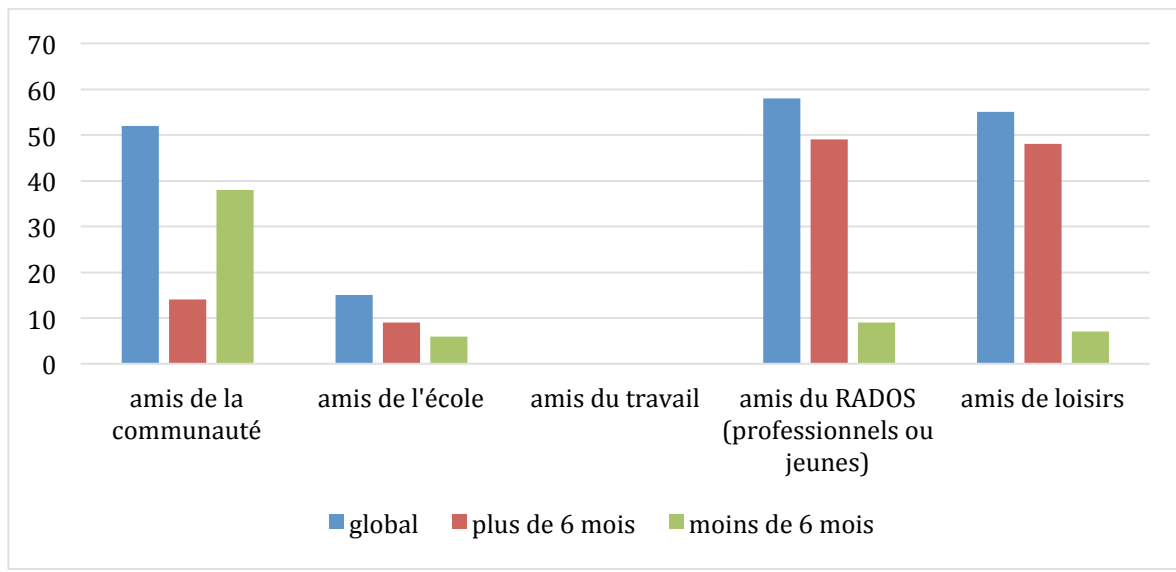


Pour cette question, il a été demandé aux jeunes d'indiquer 3 réponses. Les milieux dans lesquels les jeunes hommes interrogés ont développé des relations amicales sont tout d'abord les loisirs, puis la communauté et en 3^{ème} position le RADOS. Il est intéressant d'observer que les loisirs sont un biais pour faire des rencontres et entretenir des liens amicaux. On peut dès lors penser que plus les activités extrascolaires sont régulières, plus elles permettent de consolider les liens des jeunes RMNAs avec des pairs extérieurs à leur cercle habituel. En outre, cette réponse peut relever l'intérêt pour les jeunes hommes de se tourner vers la société du canton d'accueil pour établir des contacts et se faire des amis. Cependant, il est étonnant que le premier milieu dans lequel ces jeunes gens tissent des liens amicaux ne soit pas le RADOS et/ou leur communauté d'origine. En effet, le RADOS est le premier endroit qu'ils découvrent en débutant leur séjour en Valais et où ils exercent leurs premiers contacts avec d'autres RMNAs. Toutefois, cette remarque se doit d'être utilisée avec prudence étant donné que la communauté et le RADOS ont été les réponses mentionnées en 2^{ème} et 3^{ème} position par les garçons et que les différences de scores ne sont pas conséquentes.

Les filles, quant à elles, ont répondu de manière majoritaire que le RADOS était le premier environnement dans lequel elles avaient développé des relations amicales. Viennent ensuite à égalité la communauté et l'école.

Il est possible de remarquer que filles et garçons se font des amis dans des environnements différents. Cela pourrait être dû aux us et coutumes de leur pays d'origine, de leur culture initiale, voire encore de leur religion. Contrairement aux hommes dont les réponses démontrent une ouverture sur la société valaisanne, les femmes sont plus tournées vers le 1^{er} lieu d'accueil à savoir le RADOS et la communauté d'origine. Cependant, l'école a également été mentionnée par les filles comme un environnement propice aux rencontres amicales. De plus, la différence dans les résultats enregistrés relatifs à cette question nous permet de remarquer qu'il n'y a pas d'écart notable dans les réponses données.

Analyse sous l'angle de la durée de séjour



Pour les « moins de 6 mois », la communauté apparaît comme étant le principal endroit où les jeunes entretiennent des contacts amicaux. Viennent ensuite avec très peu d'écart dans les réponses le RADOS puis les loisirs. Le classement des réponses apportées peut être considéré comme logique dans la mesure où les RMNAs de « moins de 6 mois » pourraient se rapprocher plus facilement des personnes parlant la même langue qu'eux, qui partagent les mêmes croyances, qui proviennent de culture similaire et qui pratiquent la religion.

Pour les « plus de 6 mois », le premier lieu mentionné par les jeunes est le RADOS. Viennent ensuite avec très peu d'écart les loisirs et finalement loin derrière, nous trouvons la communauté. Il est possible de constater que pour les « plus de 6 mois » ce n'est pas la communauté qui ressort en premier, mais l'environnement du RADOS et les loisirs. Ceci peut nous amener à penser qu'avec la durée du séjour qui augmente, les RMNAs ne demeurent pas uniquement auprès de leur communauté mais s'ouvrent sur les RMNAs au RADOS et dans la société d'accueil notamment au travers de loisirs.

Les réponses apportées semblent suivre un processus d'intégration par étapes où tout d'abord les RMNAs se retrouvent entre personnes de la même communauté. Cela peut-être sécurisant lorsque l'on arrive dans un pays étranger dont on ne connaît ni la langue ni la culture. Ensuite, les jeunes doivent se familiariser avec les occupants du RADOS et leurs origines très diverses. Ils doivent apprendre à vivre ensemble en n'ayant pas forcément les mêmes codes culturels. Finalement, la

dernière étape consiste à rencontrer des gens issus de la culture du pays d'accueil lorsque la langue est un peu plus maîtrisée et que les jeunes comprennent de mieux en mieux le fonctionnement de la société en Valais.

4.4.1 Synthèse de la thématique « intégration sociale »

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons relever les éléments suivants :

- Les RMNAs tendent progressivement vers une intégration sociale au sein de la population valaisanne au travers de la structure du RADOS, des cours dispensés et des loisirs exercés.
- Les RMNAs sont incités à apprendre le « vivre-ensemble » pour construire leur avenir, temporaire ou définitif, dans le pays d'accueil.
- La démarche intégrative nécessite un accompagnement et un soutien à ces jeunes gens tels qu'ils sont apportés et proposés par le RADOS.
- Les cours dispensés ainsi que les loisirs sont autant de facteurs favorisant l'intégration sociale des RMNAs en Valais.

4.5 Opinion des jeunes concernant la structure du RADOS

Selon vous, l'accueil proposé par le RADOS répond-il à vos besoins ? Si non, qu'est-ce que le RADOS pourrait offrir de plus pour favoriser votre intégration ?

56 des 60 jeunes qui ont accepté de participer à cette enquête ont répondu que oui, le RADOS répondait à leurs besoins. Les 4 jeunes restants, tous de sexe masculin et présents en Suisse depuis plus de 6 mois, n'ont pas du tout souhaité répondre à cette question. Cela m'interroge. Lors du remplissage du questionnaire, je leur ai clairement indiqué que leurs réponses resteraient anonymes et ne seraient en aucun cas transmises au RADOS. Je me demande donc si les 56 personnes qui ont répondu par l'affirmative pensent réellement que le RADOS répond complètement à leurs besoins ou si elles n'ont pas osé exprimer leur pensée par peur que les professionnels aient accès aux données recueillies. De plus, les 4 hommes qui n'ont pas souhaité répondre à la question m'ont indiqué par oral que « le RADAOS ne répondait pas entièrement à leurs attentes et besoins ». Je leur ai expliqué qu'ils pouvaient le mentionner dans le formulaire et ils m'ont directement répondu qu'ils ne voulaient absolument pas répondre à cette question par écrit et qu'ils garderaient pour eux leur opinion. Dès lors, je n'ai pas investigué plus loin car j'ai respecté leur choix.

Après avoir analysé les résultats des réponses au questionnaire proposé aux RMNAs, une synthèse va être réalisée ci-après ainsi que la vérification des hypothèses.

5. Synthèse

Au travers de l'analyse effectuée, certains éléments sont apparus comme significatifs dans le processus d'intégration de la plupart des RMNAs en Valais, quels que soient leur sexe et la durée du séjour dans le canton d'accueil. Je vais ci-après les énumérer et les expliciter.

- Le besoin de sécurité et la fuite de la guerre : Ces deux éléments sont ressortis majoritairement comme étant essentiels pour ces jeunes lors de leur arrivée en Suisse. A travers cette affirmation, ils énoncent leur besoin d'un cadre sécurisant, structurant et éducatif dans lequel ils ne risquent pas leur vie et où ils pourront se « re »construire. Dès lors qu'une telle prise en charge est mise sur pied, le processus d'intégration des jeunes peut débuter. De surcroît, pratiquement tous les jeunes ont indiqué être satisfaits de l'accompagnement proposé par la structure du RADOS. Cet élément laisse donc penser que les professionnels du RADOS prennent en compte les besoins et attentes des jeunes et les soutiennent dans leurs efforts d'intégration. Cela démontre d'une co-construction de l'accompagnement en fonction des attentes et des besoins de chaque partie concernée.

- L'intégration par le biais de l'école et de l'apprentissage de la langue : La question a été posée aux jeunes de savoir ce qu'ils souhaitaient pour leur avenir. Tous, sans exception, ont mentionné vouloir entreprendre des études ou travailler. Aucun d'entre eux n'a manifesté son désir de ne rien faire et de se contenter de l'assistance financière apportée par le canton. Dès lors, on peut remarquer que tous les RMNAs interrogés veulent être acteurs de leur vie en participant activement au processus d'intégration scolaire ou professionnel. Cela est confirmé par le fait qu'à l'exception de quelques personnes en attente d'une occupation (jeunes arrivés en Valais depuis très peu de temps), tous sont scolarisés dans diverses structures en fonction de leur niveau de français. Un des biais incontournables favorisant l'intégration est donc l'apprentissage de la langue locale. Les jeunes ne parlant pas le français à leur arrivée en Suisse se voient prodiguer un apprentissage rigoureux de la langue ainsi que des us et coutumes du canton d'accueil, ceci afin de leur donner tous les outils nécessaires pour qu'ils aient la possibilité de réaliser leurs projets professionnels ou d'études.

On remarque une concordance entre la motivation des jeunes à se former ou à être actifs et la mission confiée aux professionnels du RADOS par les Autorités fédérales et cantonales qui est d'intégrer les RMNAs dans notre société.

-L'intégration par le biais d'activités sociales : Grâce aux activités sportives et culturelles que la majorité des jeunes pratiquent durant leur temps de loisirs, une ouverture sur la société d'accueil est possible. En effet, en faisant partie d'une chorale ou d'une équipe de football par exemple, des liens se tissent et des amitiés se développent non seulement avec des membres de la communauté d'origine ou du RADOS mais également avec des pairs ou des tierces personnes établies en Valais. Il peut être constaté que plus le temps passé sur sol valaisan est important, plus les jeunes s'intègrent socialement au travers des différentes interactions qu'ils développent avec leur nouvel environnement. En effet, les réponses des RMNAs démontrent qu'au fil du temps les liens d'amitié se déplacent de la communauté d'origine ou du RADOS vers l'école ou les activités extra-scolaires. Cet indicateur dévoile une ouverture des jeunes sur le milieu qui les accueille et une certaine confiance en eux pour oser « aller vers l'autre ».

5.1 Vérification des hypothèses

Hypothèse n°1 : L'intégration des RMNAs est un objectif à part entière dans la prise en charge proposée par la structure du RADOS, structure qui accueille tous les RMNAs en Valais.

Cette hypothèse est vérifiable grâce aux réponses fournies par les RMNAs. La structure du RADOS apporte à ces jeunes une réponse à leurs besoins primaires. Aucun jeune n'a souligné de manque quant à ses besoins physiologiques. Il ressort également des réponses que la majorité des RMNAs s'y sentent en sécurité. Le cadre est considéré par les jeunes comme sécurisant et est propice à favoriser l'intégration de ces derniers.

Le RADOS accueille les RMNAs et les exerce à la vie en communauté et en société. De ce fait, ces jeunes vont poursuivre leur processus de socialisation débuté hors de la Suisse. Ils vont progressivement intégrer les codes, les normes et les valeurs de notre société pour se construire leur propre identité personnelle et sociale.

Les professionnels du RADOS jouent donc le rôle d'agents de socialisation dans les différentes étapes de ce processus, secondés par la curatrice, l'école, les pairs, les enseignants, les patrons, les représentants religieux ou culturel ou encore les clubs sportifs. Un réseau important est actif dans le processus d'intégration, processus dont l'acteur principal demeure le RMNA. Par leur fonction, les professionnels du RADOS sont attentifs à la consolidation de ce réseau et contribuent aux diverses interactions que les RMNAs peuvent avoir avec la société locale. Enfin, par leur participation active, ils sont un maillon incontournable de l'intégration des jeunes en Suisse. Je peux donc confirmer cette première hypothèse.

Hypothèse n°2 : Par l'intermédiaire de la structure du RADOS, les RMNAs sont intégrés dans les institutions adaptées à leurs compétences, à leurs ressources et à leurs besoins. Cette intégration se fait en concordance avec les concepts développés dans le programme d'intégration cantonal (PIC) valaisan.

Cette hypothèse est vérifiable au travers des réponses fournies par les RMNAs. Ces derniers indiquent être intégrés ou en voie d'intégration dans la société valaisanne. Ce processus est rendu possible grâce aux différents outils proposés par les professionnels du RADOS tels qu'un panel d'institutions offrant des cours diversifiés en fonction des compétences et des besoins des RMNAs et la possibilité de développer des liens avec des personnes d'horizons divers en participant à des activités extrascolaires.

En outre, on peut relever que les professionnels du RADOS s'appuient sur les facteurs d'intégration énoncés dans le PIC valaisan, notamment ceux qui sont en lien direct avec la population des RMNAs.

Cette hypothèse est confirmée.

5.2 Pistes d'action

Au travers des réponses fournies par les RMNAs, j'ai pu remarquer que la politique d'intégration sociale menée par le canton du Valais paraît favorable à ces jeunes gens afin qu'ils puissent, avec le temps, adhérer aux pratiques de notre canton et devenir autonomes. Si à leur arrivée sur sol suisse, leurs interactions se développent au sein de leur communauté d'origine et au RADOS, au fil des mois, ils tendent à

maîtriser notre langue et grâce à des activités « extrascolaires », ils tissent des liens avec la population locale.

Après avoir longuement réfléchi, je tiens à proposer les pistes d'action suivantes qui me paraissent pouvoir compléter le panel d'outils déjà mis en place :

Collaboration avec diverses associations

De nombreuses sociétés sportives ou culturelles existent en Valais telles que les clubs de football ou de danse, les ateliers de théâtre, les associations de parents, les écoles du cirque, les centres de loisirs, etc. En fonction de l'intérêt des RMNAs, le RADOS, par l'intermédiaire de ses professionnels, pourrait proposer spontanément dès l'arrivée du jeune en Valais d'adhérer à un club. Cette participation rapide du migrant à la vie associative de notre canton lui permettrait de faire des rencontres plus vite, de s'exercer aux rudiments de notre langue, d'établir des liens avec des pairs, d'observer nos us et coutumes et de se les approprier. Ces activités pourraient être menées en parallèle de leur scolarisation voire pourraient débiter malgré le fait que le jeune soit en attente d'une occupation.

Des réponses fournies au cours de mon étude, il ressort que les jeunes filles créent moins de liens - ou moins rapidement que les garçons – dans la société valaisanne. Leur participation à des activités de leur choix pourrait leur être suggérée afin de les aider à entrer plus facilement en lien avec leurs pairs et développer progressivement des relations hors de la communauté.

« Une autre famille »

Dans le cadre des réponses fournies, passablement de jeunes gens ont relevé leur envie de faire venir leur famille en Suisse auprès d'eux. Un regroupement familial entre ascendants (parents – frères et soeurs) ne peut s'envisager selon la législation en vigueur dans notre pays. Sur la base des besoins exprimés par ces jeunes gens, un réseau de « familles d'accueil » pourrait être mis sur pied. Partager des moments dans une famille locale durant un laps de temps pourrait être une opportunité pour ces jeunes gens de faire la connaissance de nouvelles personnes, de créer des affinités, de développer des relations affectives, de confier leur parcours de vie, de participer aux tâches et activités quotidiennes en « famille » ainsi qu'apprécier un environnement sûr et cadrant hors de l'institution et d'en tirer profit pour son futur. La « famille d'accueil » n'est pas préconisée en remplacement du RADOS mais bien en

complément afin de répondre de manière encore plus individuelle aux besoins des jeunes.

5.3 Limites et biais de la recherche

A ce stade de mon travail, je désire relever les limites que j'ai rencontrées à différentes étapes de la recherche.

Limites méthodologiques

Avant de débiter ce travail, j'ai parcouru nombre de livres et de reportages sur la question pour acquérir un bagage théorique sur la thématique choisie. Afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation en Suisse, il aurait fallu interroger les RMNAs résidant dans notre pays. Manquant de temps et de ressources financières, j'ai retenu comme population cible les RMNAs accueillis en Valais. Dès lors, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés à l'ensemble des RMNAs vivant actuellement dans notre pays. Le processus d'intégration des RMNAs en Valais tel qu'il ressort de cette étude n'est donc pas valable pour d'autres cantons suisses.

L'échantillon

Repérer la population cible et entrer en contact avec elle ne m'a pas posé de problème particulier grâce à l'aide de Mme Jacquemettaz. En outre, cette dernière, curatrice de tous ces mineurs, entretient des relations privilégiées avec chacun d'eux. La présence de Mme Jacquemettaz a joué un rôle facilitateur pour approcher ces jeunes. Je pourrais également supposer que certains RMNAs ont participé à l'enquête pour ne pas décevoir leur curatrice ; leur participation n'a donc peut-être pas été totalement volontaire.

Sur 80 RMNAs attribués en Valais 60 ont accepté de participer à cette étude. Le ¼ de ces jeunes gens pour des raisons diverses et qui leur appartiennent, n'a donc pas contribué à cette enquête et n'est pas représenté dans les réponses fournies.

La langue

Comme nous l'avons vu au travers de cette recherche, peu de RMNAs parlaient couramment le français. Afin que tous les intéressés puissent répondre au questionnaire, une traduction leur a été nécessaire. Sans mettre en doute les capacités des interprètes, on se rend compte qu'introduire une tierce personne dans

une relation afin qu'elle traduise les propos des uns et des autres va modifier la dynamique des interactions et induire une perte d'informations tant dans le sens des questions que dans celui des réponses fournies. Les traducteurs jouent un rôle primordial dans la relation. Ils m'ont été d'un grand soutien mais ils constituent également un filtre et dans cette relation tripartite, on y perd en immédiateté voire en spontanéité.

Le lien de confiance

Avant de débiter mon questionnement, je ne connaissais aucune personne faisant partie de la population cible. J'ai fait de mon mieux pour présenter à ces jeunes gens une attitude empathique, d'écoute, de non-jugement, de respect et je n'ai pas suggéré de réponse. Je suis tout de même consciente que malgré ma vigilance, certains se sont peut-être méfiés de moi, de la manière dont j'allais retranscrire leurs réponses ou encore ont-ils craint que je répète aux professionnels du RADOS ou aux instances cantonales ou fédérales ce qui m'avait été confié.

5.4 Bilan personnel et professionnel

Jamais je n'aurais imaginé l'ampleur de la tâche avant de m'atteler à ce travail. Ce dernier a occupé mes jours et mes nuits, Il m'a rendu parfois abattue, déprimée et colérique dans mes moments de doute et de surmenage. Puis, ayant conscience des enjeux, je parvenais à me motiver et pleine d'entrain je pouvais à nouveau aller de l'avant. Je pense avoir atteint tous les états d'âme afin de rendre ce document dans les délais impartis et qu'il corresponde aux exigences de l'école. Néanmoins, j'y suis parvenue. Ce terme représente à la fois la fin de mes études mais également le début de ma vie professionnelle.

Au niveau personnel tout d'abord, j'ai été encouragée continuellement par les membres de ma famille et mon ami qui ont apporté leurs conseils et leurs réflexions bienveillants. J'ai également pu compter sur les connaissances et le professionnalisme de Mme Jacquemettaz, ma praticienne formatrice (PF) dans le cadre de mon premier stage pratique. Sans sa présence et son aval, contacter les RMNAs aurait été bien moins aisé. J'ai profité également des consignes de Mme Gay, ma directrice de Bachelor qui m'a aiguillée et soutenue tout au long de ce processus formateur.

Ce travail dénote de mon intérêt personnel pour les populations migrantes. Lors de mes interactions avec les RMNAs, j'ai rencontré des jeunes gens pour la plupart intéressés et ouverts sur notre monde et notre culture. Ces jeunes ont démontré au travers de leur réponse leur envie et leur motivation à s'investir pour s'intégrer chez nous malgré les souffrances induites par la séparation d'avec leur famille, la guerre et la fuite de leur pays. Grâce à leur collaboration, j'ai pu réaliser ce travail.

Au niveau professionnel, je peux dire que ce travail est en lien avec ma pratique quotidienne. Dans mon activité, je ne prends pas en charge des RMNAs mais des requérants d'asile dont certains ont connu des parcours similaires à ceux décrits par la population cible de cette étude. Je m'entretiens avec des familles dont les enfants ont migré en même temps que leurs parents. Adultes et mineurs sont confrontés aux obstacles législatifs et au processus d'intégration. Il est évident que le résultat de mon étude me servira au quotidien et me sensibilisera à la nécessité de mettre sur pied rapidement des programmes d'intégration pour jeunes et moins jeunes afin qu'ils soient sensibilisés aux enjeux de notre société, aux objectifs qui leur sont posés et quels sont les moyens mis à leur disposition pour les atteindre.

Ce Travail de Bachelor m'a donc apporté un enrichissement personnel et professionnel et a contribué à faire de moi une travailleuse sociale réflexive.

6. Conclusion

Au terme de ce travail, je tiens à relever les choix stratégiques opérés dans le canton du Valais pour l'accueil des mineurs requérants d'asile.

Accueil et intégration des RMNAs : un défi à long terme

L'accueil et l'intégration des RMNAs en Valais est un défi à long terme, tant le déséquilibre Nord / Sud est important et les bouleversements des sociétés qui en résultent provoquent des guerres, de la pauvreté, des inégalités sociales toujours plus conséquentes, etc. Ces phénomènes engendrent des mouvements migratoires. Dans ce sens, une réponse adaptée est une réponse visant à la cohésion sociale et à l'ouverture vers l'autre afin de construire une société solidaire.

PIC du canton du Valais

Il est à préciser que le PIC du canton du Valais n'est pas consacré prioritairement aux RMNAs résidants en Valais. Les axes, tels que l'apprentissage de la langue, l'intégration scolaire et professionnelle et l'intégration sociale sont des axes du PIC du canton du Valais et sont particulièrement pertinents pour des jeunes mineurs dont le retour dans le pays d'origine n'est pas possible. Les structures d'accueil et les Autorités sont garantes d'un accompagnement prenant en compte les changements apportés par la migration et les perspectives qui s'en dégagent pour la société.

Choix de la curatrice par les Autorités

La curatrice des mineurs non accompagnés en Valais se nomme Françoise Jacquemettaz. Elle a également la casquette de personne de confiance pour tous les MNAs du Valais. De plus, elle occupe la fonction de directrice du Centre Suisses-Immigrés. De par sa longue expérience professionnelle dans le domaine de l'asile et son engagement dans la défense des intérêts et des droits des mineurs, elle contribue à la qualité de l'accompagnement proposé par les professionnels pour les RMNAs du Valais.

Structure d'accueil « Le RADOS »

Le canton du Valais s'est doté d'une structure d'accueil afin d'héberger et d'accompagner spécifiquement des MNAs. Cette institution offre un cadre sécurisant aux MNAs afin qu'ils puissent évoluer et s'intégrer favorablement dans notre société. Ces derniers peuvent compter sur le soutien de professionnels qualifiés et engagés qui les prennent en charge afin de leur assurer des conditions de vie et de développement optimales. Malgré le fait que les professionnels n'ont aucune emprise face aux décisions nées des déséquilibres géopolitiques, ils ont le pouvoir d'être des professionnels avertis, compétents, empathiques et bienveillants.

7. Bibliographie

Livres

- BARUEL BENCHERQUI, D., KEFI M., LE FLANCHEC, A., MULLENBACH SERVAYRE, A. *L'employabilité et son rôle sur la satisfaction, la formation et les réseaux sociaux*. Recherches en Sciences de Gestion 2012/5 (N° 92), DOI 10.3917/resg.092.0113.
- BERRY, J-W. *Acculturation et adaptation psychologique*. in J. Retschitzky, M. Bossel-Lagos, P. Dasen. *La recherche interculturelle : tome 1*. L'harmattan, Paris, 1989.
- ERIKSON, E.H. *Adolescence et crise, la quête de l'identité*. Editions Flammarion, Paris, 1972.
- FRAGNIERE, J-P. GIROD R. *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Editions réalités sociales, Lausanne, 1983.
- GAKUBA, T-O. Article paru dans *Interdialogos : action sociale et éducation en contexte pluriculturels*, 2004.
- GUIMOND, S. *Psychologie sociale. Perspective multiculturelle*. Wavre Editions Mardaga, 2010.
- LE BRETON, D. *Une brève Histoire... de l'Adolescence*. Editions J.-C. Béhar, Paris, 2013.
- MANCO, A. *Médiateurs et acteurs issus de l'immigration*. Pensée plurielle 1, 2002.
- MASLOW, A. *Devenir le meilleur de soi-même*. Editions Eyrolles, Paris, 2010.
- RUFO, M. *Chacun chercher un père*. Editions Anne Carrière, Paris, 2009.
- POROT, M. *L'enfant et les relations familiales*. Presses universitaires de France, 1979.

Rapport et revue

- GAY, M. et al, HES-SO// Valais –Wallis, Rapport – Programme d'intégration cantonal, Service de la Population et des Migrations, Sion, août 2013.
- REVUE VIVRE ENSEMBLE. bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile, *une volonté... partagée ?*. VE 149/septembre 2014.

Sites internet

- CONFEDERATION SUISSE, SECRETARIAT D'ETAT AUX MIGRATIONS. *Manuel Asile et retour. Article C10 : requérants d'asile mineurs non accompagnés* (en ligne). Disponible à l'adresse: <https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/asyl/verfahren/hb/c/hb-c10-f.pdf>, consulté le 5 septembre 2015
- CONFEDERATION SUISSE, SECRETARIAT D'ETAT AUX MIGRATION, *programmes cantonaux d'intégration (PIC) 2014-2017*. Disponible à l'adresse : <https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/spezifisch/kip.html>, consulté le 2 octobre 2015
- CONFEDERATION SUISSE, DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, *La convention relative aux droit de l'enfant*. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>, consulté le 16 août 2016.
- CONFEDERATION SUISSE, SECRETARIAT D'ETAT AUX MIGRATIONS, *l'intégration*. Disponible à l'adresse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration.html>, consulté le 12 septembre 2016.
- CONFEDERATION SUISSE, SECRETARIAT D'ETAT AUX MIGRATIONS. *Non- ressortissants de l'UE/AELE : les différents genres de permis de séjours pour les ressortissants des Etats tiers*. https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta/ausweis_n_asylsuchende.html, consulté le 18 août 2016.
- ECOLE PROFESSIONNELLE ARTISANALE ET SERVICE COMMUNAUTAIRE, *classe d'accueil – CASPO (classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire)*. Disponible à l'adresse : <http://www.epasc.ch/ecole-professionnelle-martigny/classe-accueil-caspo-classes-accueil-scolarite.html>, consulté le 19 septembre 2016.
- HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES ETRANGERS. Site officiel de l'UNHCR (en ligne). Publié le 22 août 2011. Disponible à l'adresse: <http://www.unhcr.ch/fr/services/questions-reponses/refugies.html>, consulté le 14 septembre 2015.
- ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX REFUGIES. <https://www.osar.ch/droit-dasile/statuts-juridique/requerant-dasile.html>, consulté le 5 août 2016
- <http://www.communagir.org/comprendre-et-agir-chapitre/quest-ce-que-le-pouvoir-dagir>, consulté le 10 décembre 2016.

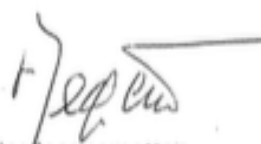
8. Annexes

Annexe 1

Autorisation de faire passer un questionnaire auprès des requérants d'asile mineurs non accompagnés

Par la présente, Mme Françoise Jacquemettaz, tutrice et personne de confiance des mineurs non accompagnés pour le canton du Valais, autorise Déborah Zenhäusern à faire passer un questionnaire auprès des requérants d'asile mineurs non accompagnés (permis N) du canton du Valais dans le cadre de son travail de Bachelor. Déborah Zenhäusern s'engage à utiliser les données recueillies uniquement dans le cadre de sa recherche.

Ayent, le 10 octobre 2016


Françoise Jacquemettaz

Déborah zenhäusern



Annexe 2

Questionnaire destiné aux mineurs non accompagnés détenteurs d'un permis N

Ce questionnaire est destiné à l'usage exclusif de mon Travail de Bachelor. Les données seront traitées de manière confidentielle et tout renseignement permettant d'identifier une personne ne sera pas divulgué.

1) Sexe : F / M

2) Date d'arrivée en Valais :

3) Quels étaient les 3 besoins principaux en arrivant en Suisse ?

1. Etre en sécurité
2. Avoir un toit sur la tête
3. Accéder aux soins
4. Avoir à manger et à boire
5. Gagner de l'argent

4) Quelles étaient les 3 attentes principales que vous aviez en arrivant en Suisse ?

1. Travailler
2. Fuir la guerre
3. Avoir de l'argent
4. Avoir des amis
5. Faire venir votre famille
6. Faire des études
7. Autre :

Apprentissage de la langue

5) Parliez-vous le français avant votre arrivée en Suisse ? **oui** / **non**

6) Connaissances de la langue française *

1. Alphabétisation
2. A1
3. A2
4. B1

5. B2
6. C1
7. autre :

Cursus scolaire

7) Etes-vous scolarisé ? **oui** / **non**

Si **oui**, où êtes-vous scolarisé ?

1. Ecole obligatoire
2. Classes d'accueil (OSEO, Botza)
3. Classes CASPO (CAI ou CAP)
4. Autre :

8) Si vous avez répondu **non** à la question précédente, que faites-vous ?

1. En attente de scolarisation ou d'une occupation
2. Programme d'occupation
3. Stage
4. Attestation de formation professionnelle (AFP)
5. Certificat fédéral de capacité (CFC)
6. Autre :

Profession envisagée

9) Qu'est-ce que vous envisagez pour votre avenir ?

1. Travailler
Si **oui**, quel travail ?
2. Poursuivre des études
Si **oui**, dans quel domaine ?
3. Autre :

Intégration sociale

11) Pratiquez-vous une activité sportive ou culturelle (chorale, messe, théâtre) durant votre temps libre ? **oui** / **non**

Si **oui**, laquelle ?

12) Depuis votre arrivée en Valais, vous-êtes-vous fait des amis ? **oui** / **non**

Si **oui**, vous êtes-vous fait des amis (3 réponses) :

1. Amis de la communauté
2. Amis de l'école
3. Amis du travail
4. Amis du Rados (professionnels ou jeunes)
5. Amis de loisirs

13) Selon vous, l'accueil proposé par le Rados répond-il à vos besoins ?
oui / **non**

Si **non**, qu'est-ce que le Rados pourrait offrir de plus pour favoriser votre intégration ?

Merci du temps que vous avez consacré pour répondre à ce questionnaire !

* Lexique

- Alphabétisation : La personne doit apprendre à lire et à écrire le français avant de pouvoir commencer à le comprendre.³
- A1 : Ceci est un niveau débutant. La personne comprend et utilise des mots simples. Elle connaît surtout des mots liés à des besoins concrets (manger, boire, s'habiller, etc). Elle peut avoir une conversation avec une autre personne si celle-ci parle lentement et avec des mots simples.
- A2 : La personne peut lire des textes courts et simples. Elle sait utiliser et faire des phrases courtes qui lui permettent de se décrire, décrire son parcours scolaire ou ses conditions de vie de manière très simple.
- B1 : La personne comprend des textes écrits en langage courant liés à la vie quotidienne ou au travail. De plus, elle peut comprendre l'essentiel des émissions radio ou TV si le journaliste parle distinctement. La personne peut également rédiger un texte simple sur des sujets communs (les vacances, les loisirs, ses expériences, etc).
- B2 : La personne comprend des textes dans lesquels l'auteur donne son point de vue. Elle peut également comprendre un texte littéraire de notre époque. La personne peut suivre des conférences et les comprendre. Les sujets sur lesquels la personne peut s'exprimer sont larges, elle peut également exprimer son opinion. Au niveau de l'écrit, elle peut développer son point de vue sur des sujets très divers.
- C1 : La personne comprend des textes longs et complexes. Elle peut également lire des textes sur des sujets précis et spécialisés même s'ils n'appartiennent pas à son domaine de compétence. La personne comprend de longs discours exprimés dans un langage soutenu. Elle peut regarder la TV ou écouter la radio et tout comprendre sans aucun effort. Au niveau de la rédaction, elle peut rédiger de manière très claire et détaillée un texte tout en émettant son opinion et en soulignant les points qu'elle juge importants.
- C2 : Ce niveau peut être comparé au fait d'être totalement bilingue avec un parfait niveau de français autant à l'écoute, à l'oral qu'à l'écrit.⁴

³ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/alphab%C3%A9tisation/2513>, consulté le 9 novembre 2016

⁴ http://www.ciep.fr/sites/default/files/migration/tcf/document/tcf_grille_niveau.pdf, consulté le 8 novembre 2016

Annexe 3

La prise en charge des MNAs dans le canton du Valais



5

⁵ http://www.enfants-migrants.ch/fr/sites/default/files/adem/825/mapping_valais_ld_pdf_23428.pdf, consulté le 10 novembre 2016

Annexe 4

Classe d'accueil et d'intégration – CAI

But, objectifs et contenus des différents cours

But

La participation des élèves à la classe d'accueil et d'intégration a pour but de les aider à s'orienter dans notre système socio-économique avec, comme finalité, un débouché soit dans une formation, soit dans le monde du travail.

Objectif général

A la fin de l'année scolaire, les élèves devront pouvoir s'exprimer en français et s'intégrer au milieu choisi afin de poursuivre leur formation.

Objectif : Français oral

A la fin de l'année scolaire, l'élève sera à même de comprendre des phrases simples parlant de son environnement direct. Il pourra tenir de petites conversations sur des sujets familiers, poser des questions et répondre à son interlocuteur.

Contenu : présentation personnelle ; expression autour du quotidien, de l'école, des déplacements, des stages ; apprentissage d'un vocabulaire technique de base.

Objectif : Français écrit

Au terme de l'année scolaire, l'élève pourra lire et comprendre de petits textes portant sur des sujets familiers, proches de son expérience. Il pourra lire et comprendre des informations et des consignes relatives au milieu dans lequel il se trouve. Il pourra écrire de courtes phrases sur des sujets proches et familiers en lien avec son environnement direct.

Contenu : temps de base (présent, passé composé, futur proche, futur et imparfait) ; accord du genre et du nombre ; formes interrogative, négative et affirmative ; orthographe de base.

Objectif : Français informatique

Au terme de l'année scolaire, l'élève saura travailler de façon autonome à l'ordinateur. Ses connaissances acquises lors des cours de français auront été renforcées par le biais de diverses méthodes informatiques. Il sera à même de dactylographier des textes.

Contenu : travail avec les logiciels "Tell me more", "Tap'touche" et "Dictées en couleurs"

Objectif : Culture française

A la fin de l'année scolaire, l'élève connaîtra divers aspects de la culture locale et différentes formes d'expression. Il saura s'exprimer sur les différences culturelles et s'en enrichir tout en gardant son identité.

Contenu : définition de la culture, discussion sur le racisme et l'intégration, étude de poèmes et chansons de langue française, étude de l'organisation sociale et politique de la Suisse.

Objectif : Géographie

Au terme de l'année scolaire, l'élève sera capable de se situer dans l'espace valaisan (géographie physique : climat et nature, lecture de cartes et de plans de ville, géographie humaine : transport, densité, différences linguistiques, ressources humaines). Il sera à même d'appréhender l'espace national et mondial.

Contenu : cartes du Monde, de l'Europe, de la Suisse, du Valais, statistiques, photolangage, découverte du pays de chaque élève.

Objectif : Hygiène et santé

A la fin de l'année scolaire, les élèves connaîtront des outils leur permettant d'avoir une meilleure hygiène de vie. Ils sauront où s'adresser en cas de difficultés.

Contenu : définition de l'hygiène, alimentation, système de santé, prévention, visite d'associations (LVT, SIPE), connaissance d'autres associations du réseau valaisan.

Objectif : Calcul général

A la fin de la scolarité, les élèves devront pouvoir exécuter des calculs simples en utilisant les 4 opérations, les fractions, les pourcentages, proportionnalités et linéarités ainsi que les principales unités du système métrique.

Contenu : Nombre, addition, soustraction, multiplication, division, travail avec les principales unités du système métrique ; exercices utilisant fractions, pourcentages, proportionnalités et linéarités.

Objectif : Dessin technique

A la fin de l'année, les élèves seront capables d'utiliser les instruments du dessin technique et ainsi de reproduire une épreuve par construction, de manière propre et précise. Ils maîtriseront les notions de bases en géométrie (droites parallèles, horizontales, verticales, diagonales, formes géométriques de base).

Contenu : utilisation du matériel, écriture technique, reproduction de formes géométriques.

Objectif : Colorisme

A la fin de l'année scolaire, les élèves pourront expliquer le système à trois couleurs et réaliser des travaux personnels dans le domaine de l'harmonisation des couleurs.

Contenu : vocabulaire spécifique, connaissances théoriques, exercices de colorisme à l'aide de crayons de couleur et de gouaches.

Objectif : Orientation

Au terme de l'année, l'élève comprendra le fonctionnement du monde du travail et de l'organisation sociale en Suisse. Il sera à même de définir la meilleure voie pour son avenir, ici ou ailleurs.

Contenu : vocabulaire spécifique aux divers métiers, dossier EDC 8^{ème} et 9^{ème}, élaboration du dossier de candidature (CV – lettre)

Objectif : Connaissances économiques

A la fin de l'année, l'élève sera capable d'établir des comptes personnels et un budget. Il pourra comprendre et/ou utiliser divers documents courants liés à l'aspect financier de la vie quotidienne en Suisse.

Contenu : budget, contrat de travail, décompte salaire, documents bancaires ou postaux, caisse maladie, etc.

Objectif : Connaissance du milieu

A la fin de leur formation, les élèves devront connaître le milieu et les règles qui régissent le monde économique, social et professionnel dans lequel ils vont entrer ainsi que les différentes activités professionnelles qui leur sont proposées.

Contenu : découverte et visite d'entreprises et d'installations collectives telles que service de distribution des eaux, station d'épuration, traitement des ordures. Visite de musées et activités créatrices. Information et prévention avec le soutien de la LVT, du SIPE...

Objectif : Gymnastique

A la fin de l'année scolaire, les élèves devront avoir acquis une meilleure maîtrise du corps et des mouvements par des exercices individuels et surtout de groupes.

Contenu : mouvement et déplacement, exercices d'étirement spécifiques aux gens travaillant en position assise, jeux de balle favorisant la construction d'un groupe classe uni.

Objectif : Etude et soutien

Au terme de l'année, les élèves sauront faire leurs leçons et leurs devoirs de manière autonome.

Contenu : exécution des tâches demandées, soutien par des tâches spécifiques et individualisées, possibilité de recourir à l'aide de la personne responsable de l'étude.

Conclusion

En toute chose, l'essentiel sera le souci du comportement, de l'intégration et du respect de chacun dans une ambiance de travail agréable et stimulante.⁶

⁶ <http://www.epasc.ch/ecole-professionnelle-martigny/classe-accueil-caspo-classes-accueil-scolarit-1138.html>, consulté le 16 octobre 2016

Annexe 5

Classe d'accueil préprofessionnelle – CAP

But, objectifs et contenus des différents cours

But

La participation des élèves à la classe d'accueil scolaire post-obligatoire doit leur permettre de poursuivre une formation scolaire ou professionnelle dans la langue de leur région d'accueil.

Objectif général

A la fin de l'année scolaire, les élèves devront pouvoir s'exprimer en français et s'intégrer au milieu choisi afin de poursuivre leur formation.

Objectif : Français oral, lecture, vocabulaire

Au terme de leur année de formation, les élèves seront capables de lire et de comprendre différents types de textes courants. Ils seront à même de recevoir des informations, de s'exprimer, de communiquer en langue française. Leur diction devra leur permettre de se faire comprendre aisément.

Contenu : Etude des principaux phonèmes ; lecture d'ouvrages simples et de différents médias ; acquisition d'un vocabulaire le plus riche possible ; travail sur les familles de mots, préfixes, suffixes, antonymes et homonymes. Ecoute et compréhension d'informations (chansons, vidéos), exercices d'expression orale sur la vie quotidienne, participation à des conversations courantes et à des débats, jeux de rôles sur le thème de l'entretien d'embauche.

Objectif : Français écrit

A la fin de l'année scolaire, les élèves sauront parler et écrire le français en tenant compte des principaux temps de la conjugaison (présent, imparfait, futur, passé composé), des règles de la syntaxe, des accords de genre et de nombre, et ceci à l'aide du vocabulaire le plus riche possible.

Contenu : étude des bases de la syntaxe, de l'orthographe, de la conjugaison, des règles de grammaire et apprentissage de la lecture de consignes, de la rédaction et de la copie de textes.

Objectif : Français technique

Au terme de leur formation, les élèves sauront reconnaître, énumérer les principaux outils, les gestes professionnels, les termes techniques et les actions caractérisant les principaux métiers qui leur seront accessibles.

Contenu : Exercices de vocabulaire et expression orale en rapport avec l'environnement professionnel, les techniques de travail, les actions, les gestes professionnels, la production caractérisant les métiers ci-dessous ; création de petits textes permettant de conceptualiser ces différents métiers :

- a) boucher – boulanger – cuisinier
- b) mécanicien – réparateur auto – carrossier – peintre en carrosserie
- c) coiffeur – vendeur – serveur – assistant d'hôtel
- d) maçon – menuisier – charpentier – installateur sanitaire – peintre – plâtrier
- e) approche des métiers du domaine de la santé et du social

Objectif : Expression et culture française

A la fin de l'année de formation, les élèves devront comprendre le sens des expressions françaises les plus courantes et percevoir les principaux éléments de notre culture. D'autre part, ils devront se sentir prêts à intégrer différents groupements de jeunesse en développant une attitude active dans leur participation au quotidien.

Contenu : Découverte de petits textes poétiques et chants traditionnels liés à notre culture, art et artisanat local liés à notre mode de vie et à ceux de nos ancêtres, organisation de la société et des familles dans notre région, découverte du réseau socio-culturel valaisan et, en particulier, les mouvements jeunesse.

Objectif : Calcul général

A la fin de la scolarité les élèves devront pouvoir exécuter des calculs simples utilisant les 4 opérations, les fractions, les pourcentages, proportionnalités et linéarités.

Contenu : Addition, soustraction, multiplication, division, distributivité, exercices utilisant fractions, pourcentages, proportionnalités et linéarités.

Objectif : Calcul technique

A la fin de la période de formation, les élèves devront savoir calculer les aires et volumes des principales figures géométriques en utilisant et transformant les unités du système métrique.

Contenu : Conversion des principales unités SI ; calcul du périmètre, de l'aire et du volume des formes géométriques les plus courantes.

Objectif : Géographie

A la fin de l'année scolaire les élèves seront capables de définir les caractéristiques géographiques de la région dans laquelle ils vivent.

Contenu : Définition des différentes régions géographiques de la Suisse, du point de vue de la géographie physique et aussi du point de vue de la géographie humaine.

Objectif : Connaissances économiques

A la fin de la formation, les élèves devront connaître les implications financières au quotidien de la vie en Suisse et être à même de gérer un futur budget.

Contenu : Les moyens de paiement, le budget, les assurances sociales et privées, les impôts.

Objectif : Informatique

A la fin de l'année scolaire, les élèves seront capables d'exécuter de petits travaux sur Word, de rechercher des informations sur Internet et de réaliser différents dossiers liés à la recherche d'emploi.

Contenu : Prise en main d'un PC, écriture d'un texte ou d'une lettre, exécution des recherches liées à la formation ou à l'orientation professionnelle, mise en forme d'un dossier personnel de postulation.

Objectif : Orientation professionnelle

A la fin de la période scolaire, les élèves seront en mesure de choisir une voie de formation. Ils disposeront également d'un dossier personnel comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation et une recommandation favorisant la recherche d'une place d'apprentissage.

Contenu : L'organisation scolaire I et II^{ème} degré ainsi que la formation professionnelle en Valais, la réflexion sur le choix professionnel, l'orientation professionnelle, les visites et stages en entreprises ainsi que la constitution d'un dossier personnel.

Objectif : Connaissance du milieu

A la fin de leur formation, les élèves devront connaître le milieu et les règles qui régissent le monde économique, social et professionnel dans lequel ils vont entrer, ainsi que les différentes voies de formation qui leur sont proposées.

Contenu : Observation et découverte des différents milieux et de leur fonctionnement, confrontation par des expériences individuelles ou de groupes à différentes situations du quotidien et de situations à venir. Etude du contrat d'apprentissage et découverte du droit du travail (lois et conventions collectives).

Objectif : Hygiène et santé

A la fin de cette période d'enseignement, les élèves auront pris conscience de l'importance de leur image et de l'effet qu'elle peut produire sur autrui. Ils seront capables d'évaluer les différentes situations mettant en péril leur santé et connaîtront les réponses appropriées.

Contenu : Hygiène du corps, connaissance du squelette et des différentes parties du corps, exploration de la pyramide alimentaire. Sensibilisation à son image, habillement, coiffure, tenue. Mise en évidence des comportements à risque et approche critique des produits engendrant la dépendance. Information et prévention avec le soutien de la LVT, du SIPE... Appropriation des règles de base de la vie en société par des exercices de groupes.

Objectif : Travaux manuels 1^{er} semestre

A la fin de cette période d'enseignement, les élèves devront être capables de réaliser un objet de façon autonome à partir d'informations verbales ou/et transcrites sur un plan d'exécution. Ils devront également démontrer leur capacité à travailler en équipe.

Contenu : Discipline, ordre, propreté et respect du matériel sur la place de travail, traçage d'éléments à partir d'un plan, exercices développant la compréhension, l'habileté manuelle, l'anticipation d'une tâche, l'exécution autonome d'un objet sur la base de consignes.

Objectif : Activité créatrice 2^{ème} semestre

A la fin de cette période, les élèves seront capables de s'exprimer de façon verbale et non verbale, à travers l'expression corporelle, l'expression orale et la création. Ils mettront à profit leurs acquis antérieurs ainsi que leurs nouvelles acquisitions au travers de différents exercices en vue de construire et de présenter un spectacle en fin d'année.

Contenu : Par le biais de matériaux divers et d'outils de communication, l'élève expérimente toute forme d'expression : expression corporelle, activité manuelle (création de support favorisant l'expression), atelier théâtre (expressions des sentiments, diction, mise en scène, découverte et apprivoisement d'un espace), atelier d'écriture (apprentissage des règles de construction d'un scénario).

Objectif : Dessin technique

Au terme de leur formation, les élèves seront capables de représenter par le dessin les principales formes géométriques en 2 dimensions.

Contenu : Connaissance des instruments, qualité des traits, écritures techniques, géométrie plane.

Objectif : Colorisme

Au terme de la formation, les élèves devront être à même de désigner les couleurs par leur nom, d'indiquer leur appartenance aux différents groupes, de les classer en couleurs chaudes, couleurs froides, et de mentionner les complémentaires. Ils sauront adapter l'utilisation des crayons et pinceaux au résultat attendu.

Contenu : Connaissance des couleurs, exercices d'intensité aux crayons, utilisation de la gouache permettant le mélange des couleurs primaires et la recherche des couleurs secondaires, cercle chromatique, dégradés et exercices d'application.

Objectif : Gymnastique

A la fin de l'année scolaire, les élèves devront avoir acquis une meilleure maîtrise du corps et des mouvements dans des exercices individuels et surtout de groupes.

Contenu : Exercices d'étirement spécifiques aux gens travaillant en position assise, jeux de groupes favorisant la construction d'un groupe-classe uni.

Objectif : Etude et soutien

A la fin de l'année scolaire, les élèves devront être capables d'assumer de façon autonome des tâches scolaires et d'apprentissage.

Contenu : Exécution des tâches scolaires qui leur sont confiées avec la possibilité de recourir au responsable d'étude en fonction des difficultés personnelles rencontrées soit au niveau scolaire, soit au niveau de l'intégration.

Conclusion

En toute chose, l'essentiel sera le souci du comportement, de l'intégration et du respect de chacun dans une ambiance de travail agréable et stimulante.⁷

⁷ <http://www.epasc.ch/ecole-professionnelle-martigny/classe-accueil-caspo-classes-accueil-scolarit-1138.html>, consulté le 16 octobre 2016